suravenir
Assureur d'avenirs

Dossier de Presse 2010

Conférence de presse Suravenir
- Les résultats financiers 2009
- Le bilan des réalisations 2009

PAGE 2	**Communiqué de presse**
PAGE 3	**Carte d'identité**
PAGE 4	**Chiffres clés**
PAGE 5	**L'entreprise**
PAGE 7	**L'année 2009** • L'activité • Les faits marquants • Les résultats • La gestion financière
PAGE 13	**L'offre Suravenir**
PAGE 50	**Les récompenses 2010**

CONTACT :
Katell Piriou
Responsable Relations presse
Tél. : 02 98 34 65 35
katell.piriou@suravenir.fr

suravenir
Assureur d'avenirs

Communiqué de presse

2009 : forte croissance de l'activité

Brest, le 7 avril 2010 **-** Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa et du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest, annonce au titre de l'année 2009, **un résultat net de 90,4 millions d'euros, en progression de 4%** par rapport à 2008.

Des fondamentaux solides qui progressent

Avec ce niveau de résultat, Suravenir confirme sa solidité financière. Réalisé à 33% en-dehors des caisses de Crédit Mutuel, **le chiffre d'affaires progresse de 23%** par rapport à 2008 (+29% à périmètre comparable, hors partenariat Skandia arrêté fin 2008), bien au-delà de la tendance du marché (+12%) **pour atteindre 2,4 milliards d'euros**. **Le produit net assurance s'établit à 182 millions d'euros, en progression de 8%.**

Dans un contexte économique et financier délicat, l'attrait de la clientèle pour les contrats de Suravenir se confirme avec **18 300 nouveaux contrats souscrits en assurance-vie** en 2009. Sous l'effet positif d'un recul des sorties en 2009 (-17% par rapport à 2008), **la collecte nette atteint 1 milliard d'euros**, retrouvant ainsi son niveau de 2007. **Le nombre de clients progresse de 4% et l'encours d'assurance-vie enregistre une hausse de 10%, atteignant 23 milliards d'euros**.

La dynamique de **l'activité prévoyance individuelle et de l'assurance emprunteurs** s'est poursuivie en 2009. Fort d'un portefeuille de **2 millions de contrats**, **le chiffre d'affaires** de cette activité **s'élève à 194 millions d'euros, en progression de 8**% **pour 30,6 milliards d'euros de capitaux garantis**.

« Les résultats affichés nous confortent dans la pertinence de notre stratégie de multi-distribution et notre gestion financière prudente. Nos principes fondamentaux de gestion nous avaient permis en 2008 de traverser la phase baissière des marchés avec sérénité. Cette stratégie a également prévalu en 2009 », souligne Arnaud Giraudon, Président du Directoire de Suravenir.

Les faits marquants

L' assurance-vie fortement mobilisée autour de l'Obligation Crédit Mutuel Arkéa

- **L'Obligation Crédit Mutuel Arkéa**

« En couvrant l'enveloppe d'émission de 100 millions d'euros en seulement 10 jours, les assurés ont plébiscité l'offre proposée (4,70% sur 8 ans). Ce succès témoigne de la confiance dans la solidité du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, en même temps qu'il mobilise des moyens significatifs pour son développement », annonce Isabelle Oudt, Directrice Commerciale et Marketing de Suravenir.

- **Le contrat Patrimoine Options**

Avec un seuil d'accès à 100 000 euros et de multiples options de gestion, le contrat d'assurance-vie multisupport haut-de-gamme Patrimoine Options réalise une collecte nette de 250 millions d'euros en 2009.

La surperformance de Vie Plus, filière dédiée aux CGPI

Après une phase d'intégration de Vie Plus, entité rachetée à General Electric, les dividendes ont pu être tirés d'une harmonisation avec les standards technologiques et de qualité de gestion de Suravenir.
*« La qualité de gestion des contrats, l'enrichissement de l'offre par de nouvelles options et l'évolution des outils offrent une forte interactivité entre les CGPI et leurs clients. Cela a dopé l'activité avec **un chiffre d'affaires de 232 millions d'euros en progression de 39%** »,* indique Isabelle Oudt.

- **Les évolutions de Patrimoine Vie Plus :** de nouvelles options (comme la dynamisation des plus-values), la baisse des frais de gestion, la diminution des seuils de rachat, d'arbitrage et de minimum sur le contrat. Autre nouveauté depuis septembre 2009 : Les Philharmoniques Vie Plus, une sélection de 8 fonds choisis parmi des sociétés de gestion de renom, qui affichent à fin 2009 un encours de 47,8 millions d'euros (+ 31,85%) et une performance de 9,85% sur un an.
- **Le lancement d'un nouvel extranet** en octobre 2009. Des nouveautés majeures apportées à **Oriadys**, l'extranet dédié aux CGPI : newsletter quotidienne, Patrithèque d'Harvest, outils Web d'allocations d'actifs (étude personnalisée) et accès Internet pour les clients finaux.

Une progression de 75% du chiffre d'affaires de l'activité épargne retraite entreprise

Suravenir enregistre en 2009 **une progression de 75% du chiffre d'affaires** de l'activité épargne retraite collective qui s'élève à 38,3 millions d'euros.
Principalement destinée aux PME, **Triadys Retraite** se différencie de la concurrence par un positionnement « adaptable » sur les frais, sur les supports d'investissement et les garanties.

Une forte activité 2009 en prévoyance et assurance emprunteur

L'année 2009 enregistre une augmentation des primes nettes en prévoyance individuelle de 10% par rapport à 2008, plus de 58 000 nouvelles adhésions en prévoyance individuelle (progression de 8% sur un an) et une augmentation des primes nettes en assurance emprunteur de 8% par rapport à 2008.

- **Une gamme étoffée : Prévi-Famille** s'est enrichi d'une nouvelle formule qui permet de transformer le capital garanti en rente éducation. **Prévi-Crédits** ajoute à son actif une offre Sans Formalité Médicale (SFM) pour les crédits à la consommation. Le contrat d'assurance emprunteur individuel, **Sérévi Emprunteur,** est désormais distribué par **CAFPI, n°1 du courtage en prêts immobiliers en France.**

« Aujourd'hui, nous sommes résolument tournés vers la poursuite de l'innovation pour le Crédit Mutuel et nos autres partenaires. Nous poursuivons notre stratégie de développement de nouveaux partenaires sur des marchés prioritaires pour Suravenir : les CGPI, les courtiers de crédit, les courtiers spécialisés en épargne retraite entreprise, l'internet et le marché de la banque privée », conclut Arnaud Giraudon.

Carte d'identité

Date de création	1984
Activité	• Assurance-vie individuelle • Prévoyance individuelle et emprunteur • Épargne retraite entreprise
Président du Conseil de Surveillance	Jean-Pierre Corlay
Président du Directoire	Arnaud Giraudon
Membres du Comité de Direction	• Arnaud Giraudon • Lionel Bouquet • Gérard Corre • Alain Creignou • Maël Jaffrelot • Isabelle Oudt • Olivier Nigen
Effectifs	250 collaborateurs

Chiffres clés (exercice 2009)

2 240 060 clients	967 809 en assurance-vie 1 272 251 en prévoyance**	(+ 4%)* (ISO par rapport à 2008)
3 240 789 contrats	1 247 194 en assurance-vie 1 993 595 en prévoyance**	(+ 1%)* (ISO par rapport à 2008)
Chiffre d'affaires	2,4 milliards d'euros	(+ 23%)*
Capitaux gérés	23 milliards d'euros	(+ 10%)*
Capitaux sous risque	30,6 milliards d'euros	(+ 4%)*
Marge de solvabilité (hors plus-values latentes)	127%	(110% en 2008)
Produit net assurance	182 millions d'euros	(+ 8%)*
Résultat net	90,4 millions d'euros	(+ 4%)*
Part de marché assurance-vie (collecte brute – source FFSA)	1,6%	(+ 10%)*

** par rapport à 2008*
*** prévoyance individuelle et assurance emprunteur*

L'entreprise

Une solidité financière, source de sécurité pour ses assurés

En 2009, Suravenir a enregistré un résultat de plus de 90 millions d'euros et procédé au renforcement de ses fonds propres grâce à une augmentation de capital de 150 millions d'euros. Ces éléments ont conduit à renforcer la solidité financière de la société, ce qui s'est traduit notamment par la progression de la marge de solvabilité qui atteint 127% contre 110% en 2008.

Une stratégie de multi-distribution renforcée en 2009

Les nouveaux partenariats développés avec le courtage, les CGPI, la banque en ligne ou la grande distribution apportent autant de volume d'affaires, qui réduit les coûts pour les sociétaires du Crédit Mutuel. Les distributeurs et les assurés partagent des produits et services toujours plus innovants. Pour Suravenir, les réseaux de distribution représentent une force de vente de 10 000 conseillers des Fédérations de Crédit Mutuel et autres réseaux partenaires, présents dans plus de 1 000 points d'accueil en France.

En 2009, la mise en place de deux nouvelles directions renforce cette stratégie de développement « multi-partenaires » :

- une Direction Commerciale et Marketing en charge du développement des filières « Réseaux bancaires », « Courtage et CGPI » et « Epargne Retraite Entreprise », ainsi que du marketing.
- une Direction du Développement, en charge de la filière « marques blanches » (Fortunéo, Fidelity, Meilleurtaux…), dédiée à la distribution de produits Suravenir sous la marque d'autres enseignes. Cette direction assure également un soutien aux partenariats stratégiques.

4 filières de distribution

- Banques à réseaux : Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Crédit Mutuel Massif Central, Banque Privée Européenne
- Marques blanches : Fortuneo, Banque Accord, Meilleurtaux.com, Fidelity, LinXea, Financo
- CGPI & réseaux indépendants de courtage : plus de 700 CGPI actifs, Thelem, Mutuelle de Poitiers Assurances, Novélia, In & Fi, CAFPI
- Courtiers specialisés en épargne retraite entreprise

La répartition du capital

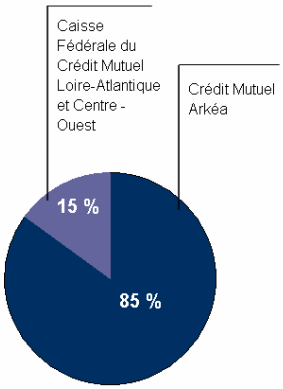

Suravenir, filiale du Crédit Mutuel Arkéa et du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest, est l'un des principaux intervenants de l'assurance-vie et de la prévoyance en France.

Ses 3,2 millions de contrats représentent 23 milliards d'euros d'encours gérés et plus de 30 milliards de capitaux sous risque, pour le compte de plus de 2,2 millions de clients toutes branches d'activité confondues.

L'année 2009

L'activité

Les primes d'épargne assurance-vie collectées en 2009 se sont élevées à 2,2 milliards d'euros contre 1,8 milliard d'euros en 2008, soit une hausse de 24%. La part de marché nationale de Suravenir sur cette activité, en collecte brute, s'établit à 1,6%, en hausse de 10% par rapport à 2008.
Sous l'effet positif d'un fort recul des sorties en 2009, -17% par rapport à 2008, la collecte nette a atteint 1 milliard d'euros, retrouvant ainsi son niveau de 2007.

Au titre de l'activité de prévoyance et assurance emprunteur, Suravenir a perçu 194 millions d'euros de primes en 2009 contre 180 millions d'euros en 2008, soit une progression de 8%. Ces primes se répartissent, comme en 2008, à 93% en assurance emprunteur (assurance de crédit) et à 7% en prévoyance individuelle (assurance décès, assurance obsèques…).

Suravenir réalise ainsi un chiffre d'affaires, toutes activités confondues, de 2,4 milliards d'euros en 2009, en hausse de 23%. Les actifs gérés ont augmenté de 10% pour atteindre 23 milliards d'euros.

Les faits marquants

L'assurance-vie fortement mobilisée autour de l'Obligation Crédit Mutuel Arkéa

- **L'Obligation Crédit Mutuel Arkéa**

En intégrant l'« Obligation Crédit Mutuel Arkéa 2017 » dans ses contrats, Suravenir a participé au large succès rencontré par son émission auprès des réseaux bancaires comme des marques blanches.
En couvrant l'enveloppe d'émission de 100 millions d'euros en seulement 10 jours, les assurés ont plébiscité l'offre proposée (4,70% sur 8 ans). Ce succès témoigne de la confiance dans la solidité du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, en même temps qu'il mobilise des moyens significatifs pour son développement.

- **Le contrat Patrimoine Options**

L'année 2009 a également vu le succès du nouveau contrat d'assurance-vie multisupport haut-de-gamme, Patrimoine Options, lancé en octobre 2008. Avec un seuil d'accès à 100 000 euros et de multiples options de gestion, ce contrat réalise une collecte nette de 250 millions d'euros en 2009.

La surperformance de Vie Plus, filière dédiée aux CGPI

Après une phase d'intégration de Vie Plus, entité rachetée à General Electric, cette filière a bénéficié des avancées technologiques et de la qualité de gestion de Suravenir. L'innovation, la qualité de gestion des contrats, l'intégration de nouvelles options et l'évolution des outils offrant une forte interactivité entre les CGPI et leurs clients, ont permis de doper l'activité avec un chiffre d'affaires de 232 millions d'euros, en progression de 39% par rapport à 2008. La filière affiche une collecte brute trois fois supérieure à celle de 2008 pour un encours de 1,4 milliard d'euros, en progression de 23%. La part de marché sur ce secteur d'activité a triplé en un an pour atteindre 15%* à fin 2009.

- **Les évolutions de Patrimoine Vie Plus.** Le contrat s'est enrichi de nouvelles options comme la dynamisation des plus-values, tandis que la baisse des frais de gestion, la diminution des seuils de rachat, d'arbitrage et du minimum sur le contrat l'ont rendu largement accessible. Originalité de cette version : Les Philharmoniques Vie Plus, une sélection de 8 fonds choisis pour leur qualité, pour l'équilibre de leur représentation sectorielle et pour l'optimisation du rapport rendement/risque. Les 8 OPCVM composant les Philharmoniques Vie Plus sont : Alienor Optimal, Amundi Dynarbitrage VAR 4, Cardif Gestion Active 20, DWS Invest Alpha Strategy, Exane Gulliver Fund P, NOAM Optimum, Palatine Absolument et Rivoli Equity Fund. A fin 2009, ils totalisent un encours de 47,8 millions d'euros, en progression de 31,85% et une performance de 9,85% sur un an.

** source Périclès (part de marché 2009 vs. 2008)*

- **Le lancement d'un nouvel extranet dédié aux CGPI.** En octobre 2009, **Oriadys,** l'outil extranet créé pour cette filière, devient un portail complet destiné aux CGPI. Ils peuvent désormais, depuis leur poste de travail, consulter directement la situation de leurs clients chez Vie Plus et effectuer des arbitrages à J, valorisés à J+1. Cet outil sécurise les transactions, améliore le confort, le conseil et la performance de la relation commerciale. Ce portail offre en outre des nouveautés majeures : une newsletter quotidienne (source NEWSManagers), la Patrithèque (ressource documentaire électronique sur le patrimoine et la fiscalité) et des newsletters mensuelles d'Harvest, des outils Web d'allocation d'actifs permettant des simulations de portefeuille (étude personnalisée), des accès internet pour les clients finaux et un outil de suivi et de reporting performant des portefeuilles clients.

Une progression de 75% du chiffre d'affaires de l'activité épargne retraite entreprise

Les incertitudes récurrentes sur les évolutions du régime de retraite par répartition, amènent un regain d'intérêt pour d'autres dispositifs et placent les produits d'assurance retraite entreprise sur un marché porteur.
Suravenir enregistre en 2009 une progression de 75% du chiffre d'affaires de l'activité épargne retraite entreprise, qui s'élève à 38,3 millions d'euros.

- **La gamme Triadys Retraite**

L'année 2009 a vu le succès de Triadys Retraite, nouvelle gamme développée par Suravenir en 2009, composée de trois produits phares de l'épargne collective : Article 39, Article 83 et Indemnités de Fin de carrière (IFC). Principalement destinée aux PME, Triadys Retraite se différencie de la concurrence par un positionnement « adaptable » sur les frais, sur les supports d'investissement et sur les garanties.

Une forte activité 2009 en prévoyance et assurance emprunteur

. Une augmentation des primes nettes en prévoyance individuelle de 10% par rapport à 2008
. Plus de 58 000 nouvelles adhésions en prévoyance individuelle, une progression de 8% par rapport à 2008
. Une augmentation des primes nettes en assurance emprunteurs de 8% par rapport à 2008.

- **Une gamme étoffée**

Prévi-Famille, contrat d'assurance temporaire décès, s'est enrichi d'une nouvelle formule qui permet de transformer le capital garanti en rente éducation.
Prévi-Crédits, distribué notamment par le réseau Crédit Mutuel Arkéa, propose depuis mars 2009, une offre Sans Formalité Médicale (SFM) pour les crédits à la consommation.
Sérévi Emprunteur, assurance emprunteur segmentée, est commercialisée par des réseaux hors Crédit Mutuel, comme désormais CAFPI, n°1 du courtage en prêts immobiliers. Le contrat Sérévi Emprunteur se distingue par un juste compromis entre tarif et couverture, offrant ainsi des tarifs sur mesure en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, individus fumeurs ou non fumeurs, pratiques de sports à risque.

Les résultats

Chiffre d'affaires (en millions d'euros)

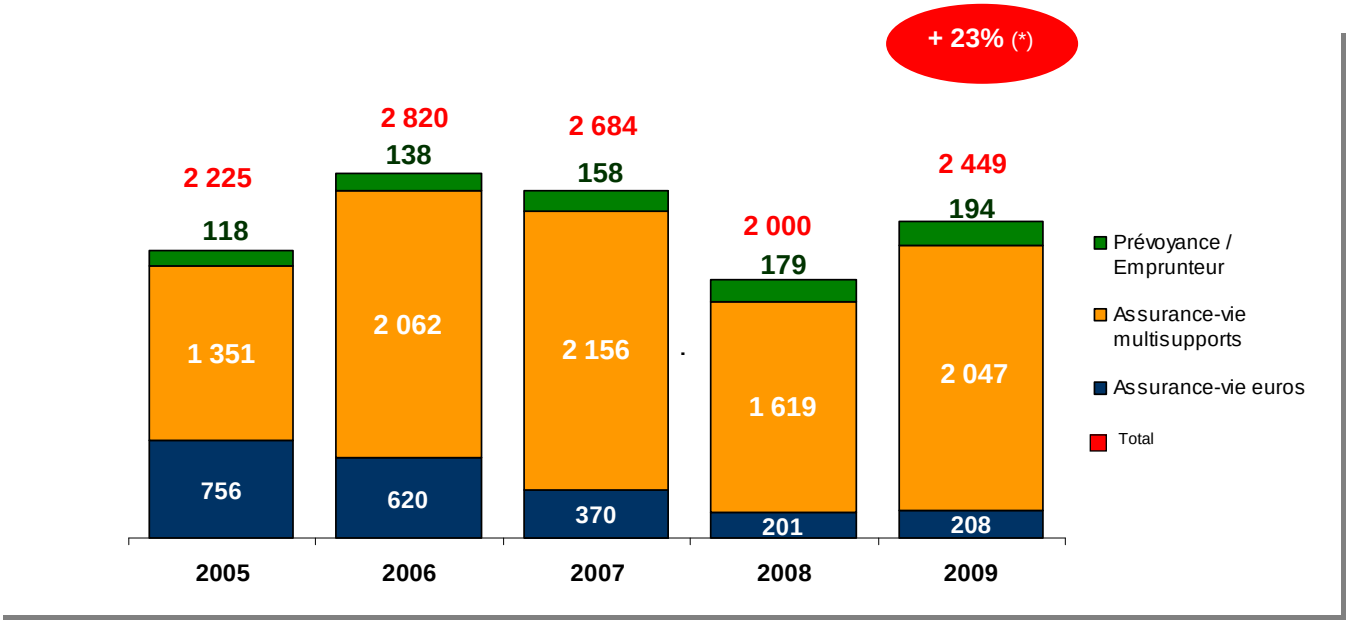

(*) par rapport à 2008

Nombre de clients et de contrats d'assurance-vie

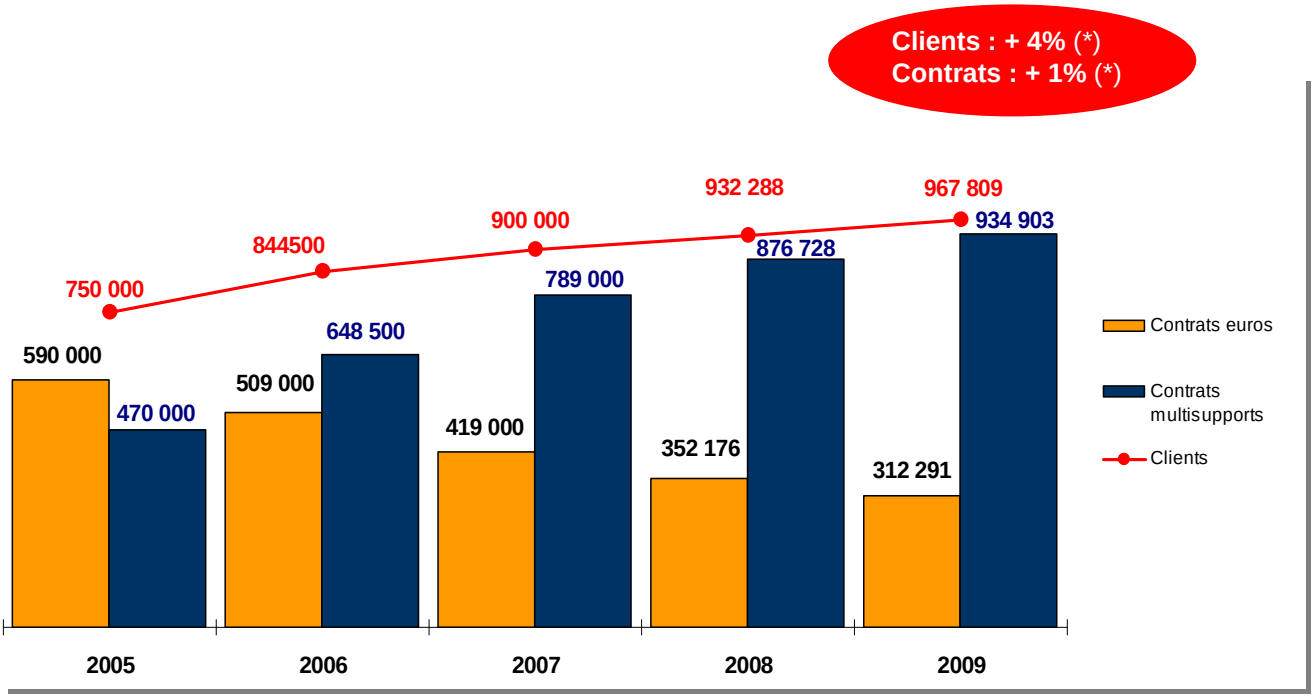

(*) par rapport à 2008

Répartition de l'encours assurance-vie (en millions d'euros)

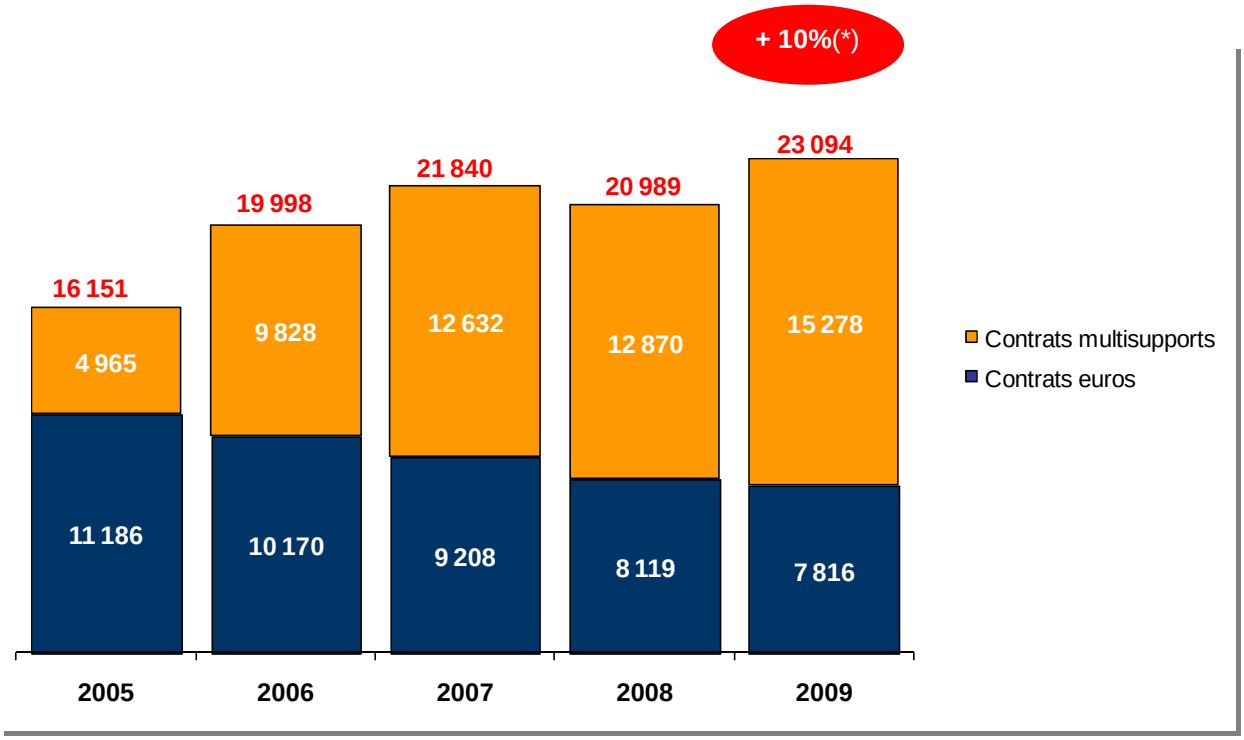

(*) par rapport à 2008

Nombre d'assurés prévoyance individuelle et emprunteur

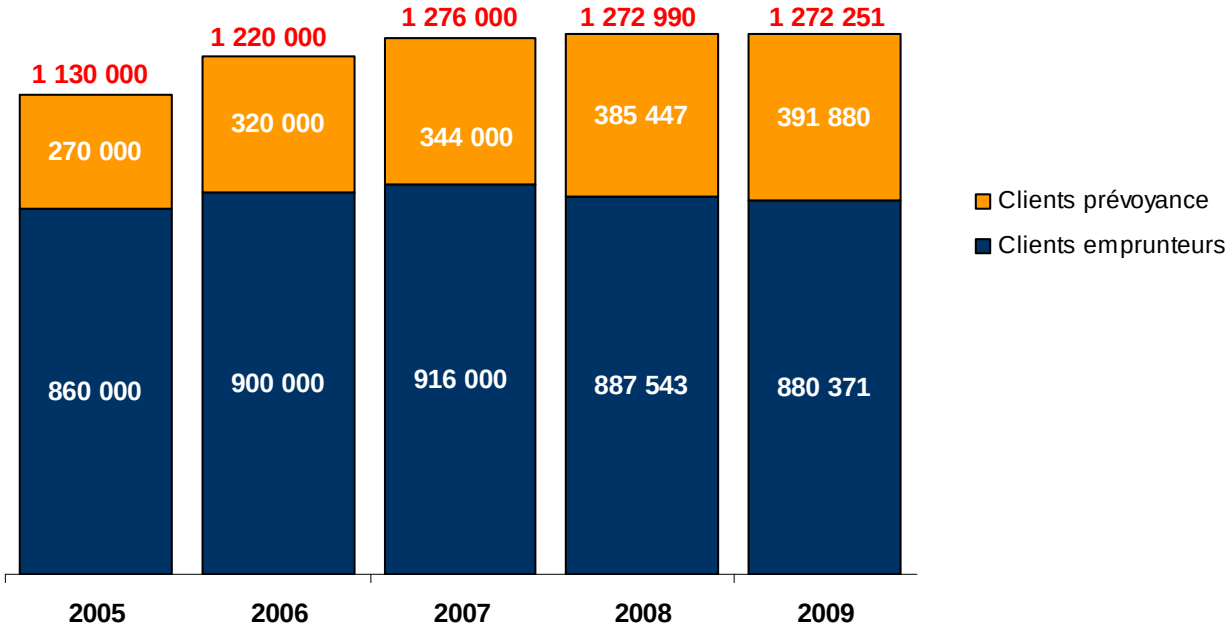

L'année 2009

La gestion financière : la confirmation du bien-fondé d'une stratégie prudente

Le retour progressif de la croissance aura marqué la fin de l'année 2009. Bénéficiant des divers plans de relance, elle est réapparue dans les principales zones économiques.
Pour soutenir cette dynamique, les banques centrales ont fortement baissé leurs taux. Ceci a affecté le rendement des placements à court terme et, dans une moindre mesure, celui des fonds en euros des contrats d'assurance-vie, dont l'actif est majoritairement investi en obligations. Dans un contexte d'inflation quasi-nulle, le fonds en euros de Suravenir a très bien rempli sa mission de défense de l'épargne contre l'érosion monétaire.

Le contexte de 2009 : une inversion de tendance en cours d'année

L'année 2009 a débuté dans la continuité de 2008, dans un climat d'inquiétude des acteurs sur la croissance économique mondiale. Cependant, dans un second temps, la faiblesse des rémunérations des placements monétaires, la politique monétaire de plus en plus accommodante des banques centrales, la perspective de taux directeurs maintenus durablement à de faibles niveaux, les plans de relance budgétaire agressifs des Etats, ont contribué à atténuer, limiter la récession et à initier une reprise économique certaine.

Le regain d'appétit pour le risque a bénéficié aux marchés d'actions à partir du mois d'avril. Sur les marchés de taux, 2009 s'est traduit par une forte détente des taux court terme. Les taux longs sont restés plus stables et ont peu varié en Europe sur la période.
C'est sur le marché du crédit que les perspectives de reprise ont eu le plus d'impact : les taux d'emprunt des corporates et des bancaires se sont fortement détendus, passant de 7,2% à 4,4%.

La gestion du fonds en euros : Suravenir maintient son cap entre sécurité et régularité

2009 a vu Suravenir garder son cap dans la gestion de son actif général. Ses principes fondamentaux de gestion, « de bon père de famille », lui avaient permis en 2008 de traverser la phase baissière des marchés avec une relative sérénité. Cette stratégie a également prévalu en 2009, avec la recherche d'un équilibre entre sécurité et performance.

La stratégie d'investissement suivie en 2009 pour la partie obligataire de l'actif général a connu deux phases. Au premier semestre, les investissements ont été équitablement répartis entre des obligations souveraines (émises par des Etats) et des obligations émises par des entreprises, afin de profiter des rendements qu'elles offraient. Au second semestre, les investissements se sont davantage portés sur des obligations émises par des établissements financiers.
Sur l'année, Suravenir a consacré plus de 64,5 % de ses placements obligataires aux emprunts d'Etat, qui offrent la meilleure sécurité. Sur la partie diversification (actions, immobilier …), le premier trimestre n'a pas enregistré de nouveaux investissements. A partir d'avril, la stabilisation des marchés actions a incité à reprendre les investissements en actions de manière graduelle pour les porter à un niveau de 7,4 % de l'actif.

La composition de l'actif général de Suravenir au 31 décembre 2009 : le reflet d'une gestion prudente et sécurisée

A fin 2009, la composition de l'actif général de Suravenir est le reflet d'une gestion prudente et sécurisée.
L'actif général représente 18,5 milliards d'euros. Les obligations constituent plus de 86 % des investissements de l'actif général. Ce sont elles qui confèrent à l'actif général un niveau de sécurisation élevé, assorti d'un rendement régulier (4,4 % pour 2009).
La diversification du portefeuille est obtenue par des investissements principalement réalisés sous forme d'actions et d'immobilier. Si cette part de l'actif affiche une rentabilité plus fluctuante, elle permet d'obtenir sur le long terme un surcroît de performance par rapport aux rendements obligataires. Le niveau global de diversification du portefeuille atteint 11 % au 31 décembre 2009.

Une dotation aux réserves pour préserver les rendements futurs

La politique d'investissement prudente a conduit à doter la Provision pour Participations aux Excédents (PPE), qui correspond aujourd'hui à 0,75% du stock. Ceci préserve les rendements futurs, toujours dans l'optique d'un rendement sûr et pérenne pour les adhérents.

Répartition des encours au 31/12/2009

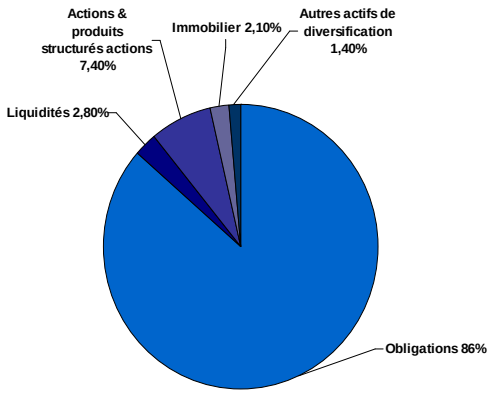

Notation du portefeuille au 31/12/2009

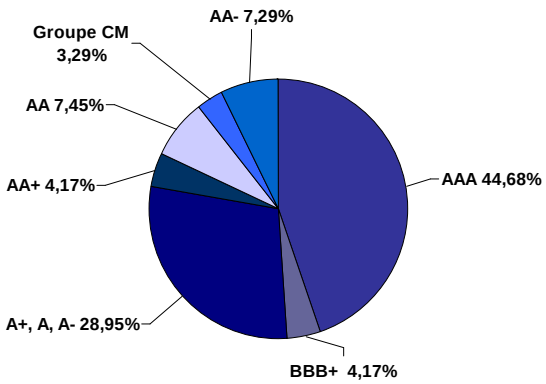

Répartition des instruments de taux par qualité au 31/12/2009.
Chaque émetteur d'obligation est noté selon sa solidité : de AAA pour les meilleurs (tels l'État français) à BBB+ pour les moins bons.

L'offre Suravenir

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie multisupports
Prévi-Options _____ PAGE 14
Patrimoine Options _____ PAGE 15
Prévi-Horizons _____ PAGE 16
Prévi-Action _____ PAGE 17
Avantages Capitalisation _____ PAGE 18

Les contrats d'assurance-vie monosupports
Prévi-Retraite 2 _____ PAGE 19
Prévi-Retraite _____ PAGE 20
Prévi-Capital _____ PAGE 21

Les contrats de prévoyance individuelle
Prévi-Famille _____ PAGE 22
Prévi-Découvert _____ PAGE 23
Prévi-Obsèques _____ PAGE 24

Les contrats de prévoyance collective
Prévi-Crédits _____ PAGE 25

Les offres liées
Prévi-Duo Famille _____ PAGE 26
Prévi-Duo Retraite _____ PAGE 27
Offre Transmission _____ PAGE 28

Les contrats pour les professionnels
Prévi-Retraite Indépendants _____ PAGE 29
Prévi-Retraite Entreprise _____ PAGE 30
Retraite supplémentaire 83 en euros _ PAGE 31
Retraite supplémentaire 83 _____ PAGE 32
Indemnités de fin de carrière _____ PAGE 33

OFFRE CGPI

Patrimoine Vie Plus _____ PAGE 34
Capitalisation Vie Plus _____ PAGE 35
PEA Vie Plus _____ PAGE 36

OFFRE COURTAGE

Myrialis Vie _____ PAGE 37
Myrialis Prévoyance _____ PAGE 38
Myrialis Perp _____ PAGE 39
Sérévi-Crédits _____ PAGE 40
Sérévi Emprunteur _____ PAGE 41

OFFRE MARQUES BLANCHES

Symphonis Vie _____ PAGE 42
Accord Avenir _____ PAGE 43
Meilleurtaux Vie _____ PAGE 44
Fidelity Vie _____ PAGE 45
LinxeAvenir _____ PAGE 46

OFFRE ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

Triadys Retraite 39 _____ PAGE 47
Triadys Retraite 83 _____ PAGE 48
Triadys Retraite IFC _____ PAGE 49

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi-Options

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie multisupports

Éligible au PEP : non.
Éligible Fourgous : oui.

Seuils de versements
- ➔ initial : **45 €**
- ➔ libres :

- **15 €** pour - 26 ans,
- **45 €** minimum pour + 26 ans.

- ➔ programmés :

- 15 € quelque soit la périodicité pour - 26 ans,
- minimum **45 €/**mois, **135 €**/ trimestre, **270 €**/semestre, **540 €**/an pour + 26 ans.

Frais
- ➔ d'adhésion : **néant**.
- ➔ sur versement(s) :

- programmés : **1,95 %** (- 26 ans), **2,90 %** (+ 26 ans),
- libres : **1,95 %** (- 26 ans), **3,90 %** (+ 26 ans).

- ➔ annuels de gestion : **0,68 %.**
- ➔ d'arbitrage : **gratuit du fonds en eurros** vers les unités de compte, **0,50 % des** sommes transférées dans tous les autres cas :

Frais des options de gestion : dynamisation des pus-values et dynamisation progressive de l'investissement : **gratuit** – arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values : 0,50% de la somme transférée

Cotisation mensuelle de la garantie omplémentaire en cas de décès : de 0,15‰ à 8,33‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge.
Frais de gestion des rentes : 3% du montant de chaque rente versée

42 supports d'investissement multigestionnaires
Fonds en euros à capital garanti, obligataires, immobiliers (SCI), indiciels, spécialisés ou sectoriels, diversifiés, actions françaises, européennes et internationales, fonds à horizon, fonds profilés et fonds éthique.
Un fonds éligible à la souscription dans le cadre fiscal NSK.

Arbitrages
- ➔ possibles à tout moment.
- ➔ simples ou par investissement progressif.
- ➔ 45 € minimum.

Rachats partiels
- ➔ ponctuels : 45 € minimum, sans pénalité.
- ➔ programmés : minimum **45 €**/mois,**135 €/**trimestre**, 270 €/**semestre**, 540 €/**an.
- ➔ Solde minimum à conserver : **45 €**
  Coût annuel variant de 12 à 22 € selon la périodicité choisie.

Rachat total
sans pénalité.
revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- ➔ possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- ➔ **45 €** minimum.
- ➔ prélevée sur le fonds en euros. coût : voir règlement général des avances

Options au terme
Capital, rente viagère, panachage capital et rente viagère ou prorogation.

Options de gestion dynamisation progressive de l'investissement.
dynamisation des plus-values.. Arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values

Mandat d'arbitrage
- ➔ accessible à partir de 30 000 € d'encours.
- ➔ 2 profils de gestion : équilibré, dynamique.
- ➔ tarification : 14 % à 17 % de la performance positive semestrielle selon le profil de gestion choisi. Pas de tarification des arbitrages dans le mandat.
  Gratuit en l'absence de performance positive sur le semestre.

Éligibilité aux transferts Fourgous
- ➔ unité de compte spécifique : Opportunité Diversification.
- ➔ 0 % de frais de transfert.

Garantie plancher
- ➔ intégrée dans le contrat. Plafonnée à 100000 €.
- ➔ pallie tout risque de moins-value en cas de décès de l'assuré.
- ➔ accessible aux adhérents âgés de 12 à 75 ans. Fin des garanties au 81e anniversaire.
- ➔ tarification en fonction de l'âge de l'adhérent sur le montant du capital sous risque en cas de moins-value.

Contrat multisupport :

Date de création : mai 1994

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2000 : **4,37 %**
2001 : **4,39 %**
2002 : **4,70 %**
2003 : **4,75 %**
2004 : **4,55 %**
2005 : **4,25 %**
2006 : **4,02 %**
2007 : **4,07 %**
2008 : **4,00 %**
2009 **: 3,55 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Patrimoine Options

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie multisupports

Éligible Fourgous : oui.

Seuils de versements
- initial : **100 000 €** minimum.
- libres : **5 000 €** minimum.
- programmés : au minimum **250 €/**mois, **750 €/**trimestre, **1 500 €/**semestre ou **3 000 €/**mois.

Frais
- d'adhésion : **néant**.
- sur versement(s) : **2 %.**
- annuels de gestion :
- **0,45 %** pour le fonds en euros et
- **0,80 %** pour les unités de compte.
- d'arbitrage(s) : **gratuit(s)** du fonds en euros vers les UC et 0,50 % de la somme arbitrée dans les autres cas de gestion des rentes : **3 %** de chaque rente versée.
- de rachats partiels programmés :
- **12 €/**an en périodicité annuelle,
- **15 €/**an en périodicité semestrielle,
- **18 €/**an en périodicité trimestrielle,
- **22 €/**an en périodicité mensuelle.
- des options de gestion :
- dynamisation progressive de l'investissement : **gratuite**,
- dynamisation des plus values : **gratuite**,
- Autres options : **0,20 %** de majoration des frais annuels de gestion.
- cotisations mensuelles de la garantie complémentaire en cas de décès de 0,15 ‰ à 8,33 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge.

78 supports d'investissement multigestionnaires
Fonds en euros à capital garanti, unités de compte obligataires, immobilières, indicielles, en actions françaises, en actions européennes, en actions internationales, en actions de développement durables et éthiques, en actions spécialisées ou sectorielles, ou diversifiées. Un fonds éligible à la souscription dans le cadre fiscal NSK.

Arbitrages
- possibles à tout moment.
- 500 € minimum (sauf pour l'option Arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus values : 100 €).

Rachats partiels
- ponctuels : **1 500 €** minimum.
- programmés : au minimum **250 €/**mois, **750 €/**trimestre, **1 500 €/**semestre ou **3 000 €/**mois. Coût : 12 €/an en périodicité annuelle, **15 €/**an en périodicité semestrielle, 18 €/an en périodicité trimestrielle, **22 €/**an en périodicité mensuelle.

Solde minimum à conserver sur le contrat : 10 000 €

Rachat total
- Sans pénalité.

Options au terme
- capital, rente viagère, reversible, annuités garanties ou panachage capital et rente viagère.

Éligibilité aux transferts Fourgous
- unité de compte spécifique : Opportunité Diversification.
- 0 % de frais de transfert.

Options de gestion
- dynamisation progressive de l'investissement (montant minimum de l'arbitrage : 500 €, montant minimum restant sur le fonds euros : 5 000 €, périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).
- dynamisation des plus values (montant minimum de l'arbitrage : 500 €, périodicité annuelle).
- arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus values (montant minimum de l'arbitrage : 100 €, périodicité quotidienne).
- arbitrage sur alerte à seuil évolutif "Stop loss relatif " (montant minimum de l'arbitrage : 500

Option Garantie Plancher
Garantie optionnelle décès toute cause, plafonnée à 200 000 € avec un délai de carence d'un an.

Contrat multisupport :

Date de création : octobre 2008

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :
2008 : **4,00 %**
2009 **: 4,20 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi-Horizons

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie multisupports

Fiscalité : PERP.

Seuils de versements
- ➔ initial et libres : **45 €** minimum.
- ➔ programmés : minimum **30 €/**mois, **90 €**/trimestre, **180 €**/semestre, **360 €/**an.

Frais
- ➔ d'adhésion : néant.
- ➔ sur versement(s) : **3,90** %.
- ➔ annuels de gestion :
sur le fonds en euros : **0,68** %,
sur les unités de compte **: 0,96** %.
- ➔ d'arbitrage : **0,50** % des sommes transférées.
- ➔ en cas d'arbitrage automatique généré par l'assureur dans le cadre de la sécurisation progressive du capital :
- gratuit.
- de gestion des rentes : **3 %** de chaque rente versée.
- ➔ transfert vers un autre assureur : **2 %.**

14 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, immobilier (SCI), diversifiés, actions françaises et européennes, fonds à horizon, fonds profilés et fonds éthique.
Gamme multigestionnaire

Arbitrages
- ➔ possibles à tout moment.
- ➔ 30 € minimum.

Sécurisation progressive du capital
- ➔ application de la réglementation du Perp.
- ➔ option gratuite non obligatoire.

Rachats
- ➔ pas de rachats sauf cas exceptionnels prévus par la loi.

Options au terme
- ➔ rente viagère individuelle. rente viagère réversible (60 % ou 100 %).
- ➔ rente à annuités garanties.

Plan d'épargne retraite populaire :

Date de création : mai 2004

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :
2004 : **4,05 %**
2005 : **4,00 %**
2006 : **3,60 %**
2007 : **3,70 %**
2008 : **3,70 %**
2009 : **3,55 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi-Action

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie multisupports

Fiscalité : DSK.

Seuils de versements
- initial et libres : **45 €** minimum.
- programmés : minimum **45 €**/mois, **135€/** trimestre, **270 €**/semestre, **540 €/**an.

Frais
- d'adhésion : néant.
- sur versement(s) : **4,75 %.**
- annuels de gestion :

- sur le fonds en euros : **0,36 %,**
- sur les autres supports : **0,66 %**.

- d'arbitrage : **1 %** des sommes transférées.
- frais de gestion des rentes : **3 %** du montant de chaque rente versée

5 supports d'investissement Fonds en euros à capital garanti, actions françaises, actions non cotées, actions européennes.
Gamme multigestionnaire.

5 formules de gestion combinant selon différentes répartitions le fonds en euros, un FCPR et 3 fonds actions françaises ou européennes.

Arbitrages
- possibles à tout moment dans le respect des quotas "DSK".
- **45 €** minimum.
- coût : **1 %** des capitaux transférés.

Rachats partiels
- ponctuels : **45 €** minimum, sans pénalité.
- programmés : minimum **45 €/**mois, **135 €/**trimestre, **270 €**/semestre**, 540 €/**an.
- coût annuel variant de 12 à 22 € selon la périodicité choisie.
- Solde minimum à conserver sur le contrat : 45 €.

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 45 € minimum.
- prélevée sur le fonds en euros. coût : voir règlement général des avances

Options au terme
Capital, rente viagère, panachage capital et rente viagère ou prorogation.

La garantie décès
- accordée pendant 8 ans à tout assuré âgé de moins de 75 ans lors de l'adhésion.
- sans frais supplémentaire.
- plafonnée à 500 000 €.
- aucune formalité médicale.

Contrat « DSK » :

Date de création : juin 1998

Fermé à la commercialisation

suravenir
Assureur d'avenirs

Avantages Capitalisation

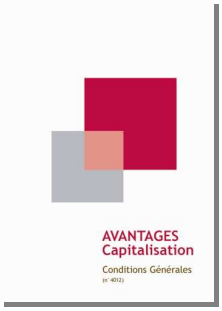

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie multisupports

Fiscalité : contrat de capitalisation.

Seuils de versements :
- initial : **10 000 €.**
- libres : **5 000 €.**
- programmés : **750 €/**mois, **1 50€/**trimestre, **3 000 €/**semestre**, 6 000 €/**an.

Frais
- de souscription : **néant.**
- sur versement(s) : **4,50 %** max.
- annuels de gestion :

- **1** % sur le fonds en euros et
-**1,08** % sur les unités de compte.
- d'arbitrage :

- **0,80** % des sommes arbitrées, avec un minimum de 40 €.
-1 arbitrage gratuit par an.
- d'arbitrages programmés : **1,20 %.**

68 supports d'investissement présentés dans le contrat, 550 supports accessibles au total

Supports profilés, supports évolutifs, actions sectorielles (santé, énergie, immobilier), géographiques (France, Europe, Europe émergente, marchés émergents globaux, Asie et/ou Japon, Monde), obligations, fonds en euros à capital garanti, fonds à formules, SCI, gestion par horizon, OAT.

Arbitrages
- possibles à tout moment.
- 1 000 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 5 000 € minimum, sans pénalité.
- programmés (par mois, trimestre, semestre, année) : minimum 300 €/mois.
- Solde minimum à conserver sur le contrat : 5 000 €.

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du

fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 5 000 € minimum.
- coût voir règlement général des avances

Options au terme

Capital, rente viagère, réversion, annuités garanties, prorogation.

Options de gestion : arbitrages programmés
- **arbitrages à seuil de déclenchement**

(sécurisation des plus values, possible au global ou fonds par fonds. Fréquence de constatation et d'exécution quotidienne).
- **arbitrages sur alerte à seuil évolutif**

(Après détermination du taux maximum de moins value (global ou par fonds) acceptable, vérification quotidienne de la non réalisation de cette moins value selon la plus haute PM constatée sur le fonds).
- **dynamisation progressive de l'investissement**

(transfert progressif de tout ou partie de l'épargne investie sur un ou deux supports à volatilité modérée vers un ou plusieurs supports à volatilité dynamique).

Contrat multisupport :

Date de création : janvier 2007

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2000 : **5,50 %**
2001 : **5,10 %**
2002 : **5,30 %**
2003 : **5,05 %**
2004 : **4,80 %**
2005 : **4,45 %**
2006 : **4,25 %**
2007 : **4,25 %**
2008 : **4,05 %**
2009 : **3,40%**

* Après prélèvement des frais nnuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et ociaux. Performances reconstituées à partir du rendement de l 'actif général de Suravenir en tenant compte des frais du contrat Avantages Capitalisation.

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi-Retraite 2*

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie monosupports

Éligible au PEP : oui**.

Seuils de versements
- initial et libres : **45 €** minimum.
- programmés : minimum **45 €/**mois, **135 €**/trimestre, **270 €**/semestre, **540 €/**an.

Date d'effet des versements
1er ou 16 de chaque mois.

Frais
- d'adhésion : **néant**.
- sur versement(s) : **3,90 %.**
- sur versements programmés : **2,90 %**
- annuels de gestion : **0,36 %.**
- frais de gestion des rentes : **3 %** du montant de chaque rente versée.

*et contrats Prévi-Retraite prorogés depuis le 1er juin 1998
** Fin du cadre fiscal PEP pour les adhésions le 25 septembre 2003, toujours valable pour les transferts.

Rachats partiels
- ponctuels : **45 €** minimum, sans pénalité.
- programmés : minimum **45 €**/mois, **135 €/**trimestre, **270 €**/semestre, **540 €**/an.
- coût annuel variant de 12 à 22 € selon la périodicité choisie.

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 80 %
- de l'épargne disponible.
- 45 € minimum.
- coût : voir règlement général des avances.

Options au terme
- capital, rente viagère, réversion,
- panachage capital et rente viagère ou prorogation.
- option doublement de la rente en cas de dépendance.

Taux de participation aux bénéfices 90 %.

Contrat en euros :

Date de création : janvier 1997

Fermé à la commercialisation

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2000 : **5,90 %**
2001 : **5,00 %**
2002 : **4,85 %**
2003 : **4,75 %**
2004 : **4,55 %**
2005 : **4,25 %**
2006 : **4,02 %**
2007 : **3,75 %**
2008 : **3,70 %**
2009 : **3,25 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi- Retraite

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie monosupports

Éligible au PEP : oui*.

Seuils de versements
- initial et libres : **45 €** minimum.
- programmés : minimum **45 €/**mois, **135 €**/trimestre, **270 €**/semestre, **540 €/**an.

Date d'effet des versements
1er ou 16 de chaque mois.

Frais
- d'adhésion : **néant.**
- sur versement(s) : **3,90 %.**
- sur versements programmés : **2,90 %** annuels de gestion : **0,36 %**
- frais de gestion des rentes : **3 %** du montant de chaque rente versée

* Fin du cadre fiscal PEP pour les adhésions le 25 septembre 2003, toujours valable pour les transferts.

Rachats partiels
- ponctuels : **45 €** minimum, sans pénalité.
- programmés : minimum **45 €/**mois, **135 €/**trimestre, **270 €/**semestre, **540 €/**an.
- coût annuel variant de 12 à 22 € selon la périodicité choisie.

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 80 %
- de l'épargne disponible.
- 45 € minimum.
- coût : voir règlement général des avances

Options au terme
- capital, rente viagère,panachage capital et rente viagère ou prorogation.
- option doublement de la rente en cas de dépendance.

Taux de participation aux bénéfices **90 %.**

Contrat en euros :

Date de création : janvier 1985

Fermé à la commercialisation

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2000 : **6,05 %**
2001 : **5,10 %**
2002 : **4,85 %**
2003 : **4,75 %**
2004 : **4,55 %**
2005 : **4,25 %**
2006 : **4,02 %**
2007 : **3,75 %**
2008 : **3,70 %**
2009 : **3,25 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi-Capital

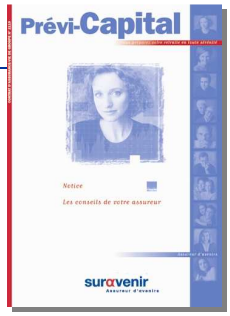

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats d'assurance-vie monosupports

Éligible au PEP : oui*.

Seuils de versements
- initial et libres : **45 €** minimum.
- programmés : minimum **45 €/**mois, **135 €**/trimestre, **270 €**/semestre, **540 €/**an.

Date d'effet des versements
1er ou 16 de chaque mois.

Frais
- d'adhésion : **néant.**
- sur versement(s) : **1,25 %.**
- annuels de gestion : **0,66 %.**

*Fin du cadre fiscal PEP pour les adhésions le 25 septembre 2003, toujours valable pour les transferts.

Rachats partiels
- ponctuels : **45 €** minimum, sans pénalité.
- programmés : minimum **45 €/**mois, **135 €/**trimestre, **270 €/**semestre, **540 €/**an.
- coût annuel variant de 12 à 22 € selon la périodicité choisie.
- Solde minimum à conserver sur le contrat : 45 €

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 80 % de l'épargne disponible.
- 45 € minimum.
- coût : voir règlement général des avances.

Options au terme
- capital, rente viagère,
- panachage capital et rente viagère ou prorogation.
- option doublement de la rente en cas de dépendance.

Taux de participation aux bénéfices 96 %

Contrat en euros :

Date de création : janvier 1997

Fermé à la commercialisation

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2000 : **5,50 %**
2001 : **4,50 %**
2002 : **4,40 %**
2003 : **4,50 %**
2004 : **4,20 %**
2005 : **4,00 %**
2006 : **3,75 %**
2007 : **3,43 %**
2008 : **3.30 %**
2009 : **2,80 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Prévi-Famille

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats de prévoyance individuelle

Garantie d'un capital
- minimum : **10 000 €.**
- maximum : **500 000 €.**

Risques couverts
- décès (quelle qu'en soit la cause).
- perte totale et irréversible d'autonomie.

Prestations offertes
- versement d'un capital
- versement d'une rente temporaire d'éducation jusqu'au 26ème anniversaire des enfants

Conditions d'adhésion
S'adresse à toute personne physique âgée de plus de 18 ans et de moins de 65 ans.

Durée du contrat
Un an, renouvelable par tacite reconduction.

Montant du capital garanti modifiable en cours de contrat (à la hausse comme à la baisse).

Cotisations
- quinquennales
- fonction de l'âge de l'assuré et du montant du capital garanti
- payables par trimestre ou par année.

Paiement du capital
- aux bénéficiaires désignés en cas et de décès avant l'âge de 70 ans.
- et/ou aux enfants de l'adhérent de moins de 26 ans.
- à l'assuré en cas de perte totale et irréversible d'autonomie avant l'âge de 65 ans.

Contrat de prévoyance :

Date de création : juin 1999

Prévi-Découvert

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats de prévoyance individuelle

Garantie d'un capital
Égal au montant du découvert autorisé sur le compte-chèques, jusqu'à 3 000 €.

Risques couverts
- ➔ décès (quelle qu'en soit la cause).
- ➔ perte totale et irréversible d'autonomie.

Conditions d'adhésion
- ➔ s'adresse à toute personne physique âgée de 18 à 75 ans, titulaire ou co-titulaire d'un compte-chèques.
- ➔ pour les + de 65 ans, seul le décès accidentel est couvert.

Formalités médicales : néant.

Durée du contrat
Un an, renouvelable par tacite reconduction.

Cotisation annuelle
(quel que soit le montant du découvert autorisé)
- ➔ 14,5 € pour le 1er titulaire.
- ➔ 12 € pour le 2nd titulaire.

En cas de sinistre
- ➔ capital versé en priorité à l'organisme gestionnaire du compte-chèques (à concurrence du découvert autorisé).
- ➔ solde éventuel versé :

- aux bénéficiaires désignés par l'assuré, en cas de décès,
- à l'assuré, en cas de perte totale et irréversible d'automonie.

Contrat de prévoyance :

Date de création : décembre 2001

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi-Obsèques

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats de prévoyance individuelle

Garantie d'un capital dédié
- ➔ au financement des obsèques
- ➔ minimum : 1 500 €, maximum : 8 000 €.

Risques couverts
Décès (quelle qu'en soit la cause et quelle que soit la date de survenance).

Conditions d'adhésion
S'adresse à toute personne physique âgée de 50 à 79 ans.

Formalités médicales : néant.

Durée du contrat
Vie entière : pas de date de fin de couverture.

Montant du capital garanti modifiable en cours de contrat, avant 80 ans (à la hausse comme à la baisse).

Cotisations
- ➔ fonction de l'âge de l'assuré, du montant de capital garanti et des modalités de paiement des cotisations.
- ➔ prime unique, temporaire sur 2, 5 ou 10 ans, ou viagère.
- ➔ payables par mois, trimestre, semestre ou année.

Paiement du capital
Aux bénéficiaires désignés.

Garanties d'assistance (incluses)
- ➔ rapatriement du corps du défunt.
- ➔ rapatriement et déplacement des proches.
- ➔ information de l'assuré et des proches.

Contrat de prévoyance :

Date de création : février 2005

Prévi-Crédits

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats de prévoyance collective

Risques couverts

- ➔ décès.
- ➔ perte totale et irréversible d'autonomie.
- ➔ incapacité temporaire totale de travail.
- ➔ invalidité permanente partielle ou totale.
- ➔ perte d'emploi.
- ➔ incapacité professionnelle.

Conditions d'adhésion

- ➔ s'adresse à toute personne physique âgée de 18 à 65 ans.
- ➔ pour les personnes âgées de 65 à 75 ans, une garantie spécifique est proposée en cas de décès seul.

Particularités du contrat

- ➔ une garantie spécifique pour les professionnels non salariés (quels que soient l'âge et la profession exercée).
- ➔ une garantie immédiate et gratuite en cas de décès accidentel (pendant la durée d'instruction du dossier).
- ➔ pas de délai de carence sauf pour l'assurance perte d'emploi.
- ➔ le choix de la durée de la franchise : 30, 60 ou 90 jours (sauf assurance perte d'emploi et garantie seniors).

Contrat de prévoyance :

Date de création : septembre 2000

Prévi-Duo Famille

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les offres liées

Définition
Offre conjuguant les avantages du contrat de prévoyance **Prévi-Famille** et du contrat d'assurance-vie multisupport **Prévi-Options**.

Caractéristiques
L'adhérent âgé de 18 à 45 ans souscrit simultanément et sans formalité médicale :

- un contrat d'assurance-décès toutes causes (Prévi-Famille) pour un montant de capital garanti compris entre 10 000 et 50 000 € ; au-delà de 46 ans et/ou de 50 000 €, formalités médicales.
- un contrat multisupport (Prévi- Options) alimenté par des versements programmés.

Les deux contrats fonctionnent indépendamment l'un de l'autre, la résiliation ou la modification des conditions d'adhésion est autorisée à tout moment sur l'un ou l'autre des contrats, sans frais.

Offre liée :

Date de création : juin 2000

Fermée à la commercialisation

Prévi-Duo Retraite

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les offres liées

Définition
Offre conjuguant les avantages du contrat d'assurance-vie multisupport **Prévi-Options** et du plan d'épargne retraite populaire **Prévi-Horizons**.

Caractéristiques
L'adhérent souscrit simultanément :
➔ un contrat multisupport (Prévi- Options).
➔ un plan d'épargne retraite populaire (Prévi-Horizons).

Les deux contrats fonctionnent indépendamment l'un de l'autre, la résiliation ou la modification des conditions d'adhésion est autorisée à tout moment sur l'un ou l'autre des contrats, sans frais.

Avantages
➔ dérogations de frais d'entrée sur les 2 contrats.
➔ préparer sereinement sa retraite en profitant de la souplesse de l'assurance vie et la certitude de se constituer un capital exclusivement dédié à la retraite avec le Perp.
➔ profiter de la complémentarité des avantages fiscaux de l'assurance-vie et du plan d'épargne retraite populaire.

Offre liée :

Date de création : septembre 2004

Offre Transmission

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les offres liées

Définition
Offre de transmission intergénération s'adresse aux épargnants souhaitant investir dans un contrat d'assurance-vie les capitaux transmis dans le cadre d'une donation.

Caractéristiques
L' Offre Transmission peut être proposée dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
- donation d'un parent à un enfant,
- donation d'un grand-parent à un petit enfant,
- donation au profit d'une personne handicapée (ayant ou non un lien de parenté avec le donateur).

Deux offres
- **Offre Transmission.**

La donation est réalisée sans condition, c'est-à-dire que le bénéficiaire du don jouit d'une totale liberté pour gérer les capitaux placés sur son contrat d'assurance-vie.

- **Offre Transmission Plus.**

La donation est réalisée sous conditions et fait donc l'objet d'un pacte adjoint qui permet au donateur de conserver un droit de regard sur l'utilisation des capitaux placés sur le contrat d'assurance-vie.

Avantages
Ce montage permet aux épargnants de profiter à la fois des avantages fiscaux liés aux donations et de la fiscalité favorable de l'assurance-vie.

Offre disponible pour Prévi-Options, Myrialis Vie, Symphonis Vie et Fidelity Vie.

Offre liée :

Date de création : mars 2001

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi-Retraite Indépendants (Madelin)

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats pour les professionnels

Versements
- déductibles du revenu imposable.
- un versement minimum par an.

Seuils de versements
- minimum annuel : 920 €.
- possibilité de verser 1 à 10 fois ce montant minimum chaque année.

Date d'effet des versements
1er ou 16 de chaque mois.

Frais
- d'adhésion : **néant.**
- sur versement(s) : **3,90 %.**
- annuels de gestion : **0,36 %.**
- de gestion des rentes : **3 %** de chaque rente versée.

Rachats partiels
Impossibles.

Rachat total
- rachat possible dans les cas prévus par la loi.
- sans pénalité.

Départ à la retraite
- rente viagère individuelle. rente viagère réversible 60 % et 100 %.
- rente à annuités garanties.
- option doublement de la rente en cas de dépendance.

En cas de décès
- rente viagère versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) immédiate ou différée.
- rente éducation pour les enfants de moins de 21 ans ou moins de 26 ans s'ils poursuivent leurs études.

Taux de participation aux bénéfices 96 %

« Loi Madelin » contrat en euros :

Date de création : novembre 1999

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2000 : **5,90 %**
2001 : **5,00 %**
2002 : **4,85 %**
2003 : **4,75 %**
2004 : **4,55 %**
2005 : **4,25 %**
2006 : **4,02 %**
2007 : **4,01 %**
2008 : **3.90 %**
2009 : **3,40 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Prévi-Retraite Entreprise

(contrat Art.83 du CGI)

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats pour les professionnels

Cotisations
- exprimées en pourcentage du salaire, qui peut être différent selon les tranches A, B et C.
- trimestrielles, semestrielles ou annuelles.

Date d'effet des versements
1er ou 16 de chaque mois.

Frais
- d'adhésion : **néant.**
- sur versement(s) : **3,90 %.** annuels de gestion : **0,48 %.** de gestion des rentes : **3 %** de chaque rente versée.
- de transfert du compte individuel du salarié : gratuit.
- de rachat total exceptionnel
- de compte individuel : gratuit.
- de transfert collectif du contrat : 1 % des sommes à transférer.

Rachats partiels
Impossibles.

Rachat total
- rachat possible dans les cas prévus par la loi.
- sans pénalité.

Départ à la retraite
- rente viagère individuelle. rente viagère
- réversible 60 % ou 100 %.

En cas de décès
- valeur acquise versée au(x)
- bénéficiaire(s) désigné(s).

Taux de participation aux bénéfices
96 %

Retraite supplémentaire des salariés contrat en euros :

Date de création : juin 1999

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2000 : **5,90 %**
2001 : **4,50 %**
2002 : **4,50 %**
2003 : **4,75 %**
2004 : **4,55 %**
2005 : **4,25 %**
2006 : **4,02 %**
2007 : **4,01 %**
2008 : **3,90 %**
2009 : **3,40 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Retraite supplémentaire 83 en euros

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats pour les professionnels

Cotisations
➔ exprimées en pourcentage du salaire, qui peut être différent selon les tranches A, B et C.
➔ trimestrielles, semestrielles ou annuelles.

Date d'effet des versements
1er ou 16 de chaque mois.

Frais
➔ d'adhésion : **néant.**
➔ sur versement(s) : **3,90 %.**
➔ annuels de gestion : **0,48 %.**
➔ de gestion des rentes : **3 %** de chaque rente versée.
➔ de transfert du compte individuel du salarié : **gratuit.**
➔ de rachat total exceptionnel de compte individuel : **gratuit**.
➔ de transfert collectif du contrat : **1 %** des sommes à transférer.

Rachats partiels
Impossibles.

Rachat total
➔ rachat possible dans les cas prévus par la loi.
➔ sans pénalité.

Départ à la retraite
➔ rente viagère individuelle. rente viagère réversible 60 % ou 100 %.
➔ rente à annuités garanties.

En cas de décès
➔ valeur acquise versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Taux de participation aux bénéfices 96 %

Retraite supplémentaire des salariés contrat en euros :

Date de création : juin 2004

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2005 : **4,25 %**
2006 : **4,02 %**
2007 : **4,01 %**
2008 : **3,90 %**
2009 : **3,40 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Retraite supplémentaire 83 (contrat Art.83 du CGI)

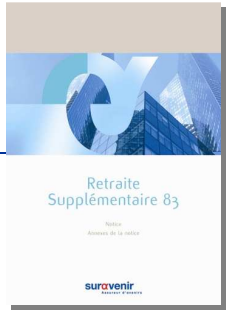

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats pour les professionnels

Cotisations
- exprimées en pourcentage du salaire, qui peut être différent selon les tranches A, B et C.
- trimestrielles, semestrielles ou annuelles.

Date d'effet des versements
Le lendemain de l'encaissement par l'assureur.

Frais
- d'adhésion : **néant.**
- sur versement(s) : **3,90 %.**
- annuels de gestion : **0,96 %.**
- d'arbitrage effectué par l'affilié : **le 1er de l'année civile gratuit,** puis **0,80 %** des sommes arbitrées.
- de transfert du compte individuel du salarié : **gratuit**.
- frais d'arbitrage dans le cadre de la sécurisation progressive : **gratuit**
- de rachat total exceptionnel du compte individuel : **gratuit**.
- de transfert collectif du contrat :
- **1 %** des sommes à transférer.
- de gestion des rentes : **3 %** de chaque rente versée.

Modes de gestion
- gestion en sécurisation progressive.
- gestion libre.

10 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, obligataire, immobilier, profilés, actions françaises et internationales. Gamme multigestionnaire

Rachats partiels
Impossibles.

Rachat total
- rachat possible dans les cas prévus par la loi.
- sans pénalité.

Départ à la retraite
- rente viagère individuelle.
- rente viagère réversible 60 % ou 100 %.
- rente à annuités garanties.

En cas de décès
- valeur acquise versée au(x)
- bénéficiaire(s) désigné(s).

Taux de participation aux bénéfices 96 %

Retraite supplémentaire des salariés contrat multisupport :

Date de création : novembre 2007

Taux nets de revalorisation du fonds en euros* :

2007 : **4,01 %**
2008 : **3,90 %**
2009 : **3,40 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Indemnités de fin de carrière

(contrat Art.83 du CGI)

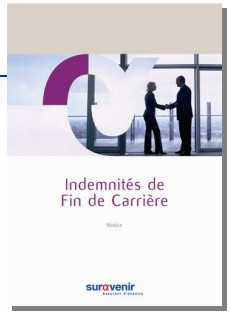

OFFRE RÉSEAUX BANCAIRES

Les contrats pour les professionnels

Cotisations

- déterminées à partir d'une étude actuarielle des engagements futurs de l'entreprise.
  Un plan de financement adapté à ses besoins et objectifs est proposé à l'entreprise, qui peut procéder à des versements exceptionnels, modifier le montant des versements, les suspendre de façon temporaire ou définitive.
- exonérées d'impôt sur les sociétés et de charges sociales.

Date d'effet des versements
1er ou 16 de chaque mois.

Frais

- d'adhésion : **néant**.
- sur versement(s) : **4,75 %.** annuels de gestion : **0,48 %.**
- frais de transfert du contrat : **1 %** des sommes à transférer

Rachats partiels/total
Impossibles.

Taux de participation aux bénéfices 96 %

Contrat d'entreprise en vue du départ en retraite des salariés contrat en euros :

Date de création : 2000

Taux nets de revalorisation* :
2000 : **6,05 %**
2001 : **5,10 %**
2002 : **4,85 %**
2003 : **4,75 %**
2004 : **4,55 %**
2005 : **4,25 %**
2006 : **4,02 %**
2007 : **4,01 %**
2008 : **3,90 %**
2009 : **3,40 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Patrimoine Vie Plus

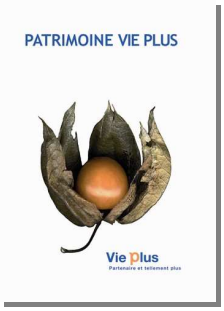

OFFRE CGPI

Éligible au PEP : non.
Éligible Fourgous : non.

Seuils de versements
- initial : 2 000 €.
- libres : 1 000 €.
- programmés : **150 €**/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre ou 1 000 €/an.

Frais
- de souscription : **néant**.
- sur versement(s) : **4,50 %** max.
- sur les sommes gérées : 1% pour le fonds en euros et **1,20 %** par an pour les fonds en unités de compte 'UC sur l'ensemble du contrat en cas de choix d'une option d'arbitrages programmés.
- annuels de gestion : **0,80 %** sur le fonds en euros et **1,08 %** sur les unités de compte.
- d'arbitrage : **0,80 % max** des sommes transférées, avec un minimum de 40 € - 1 arbitrage gratuit par an.
- arbitrages programmés : **1,20 %.**

650 supports accessibles au total
Supports profilés, supports évolutifs, actions sectorielles (santé, énergie, immobilier), géographiques (France, Europe, Europe émergente, marchés émergents globaux, Asie et/ou Japon, Monde), obligations, fonds en euros à capital garanti, fonds à formules, SCI, gestion par horizon.

Arbitrages
- possibles à tout moment.
- 1 000 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 1 000 € minimum, sans pénalité.
- programmés (par mois, trimestre, semestre, année) : 300 € minimum/ mois.

Rachat total
- sans pénalité.
- en cours d'année, concernant le fonds Euros, le taux utilisé pour valoriser le capital est de 80 % du dernier taux de participation définitif connu.

Avance
- possible dès que le contrat a 6 mois à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 5 000 € minimum.
- coût : voir règlement général des avances (4,75 % en 2010).

Options au terme
Capital, rente viagère, prorogation.

Options de gestion :
arbitrages programmés
- **arbitrages à seuil de déclenchement** (sécurisation des plus values, possible au global ou fonds par fonds. Fréquence de constatation et d'exécution quotidienne).
- **arbitrages sur alerte à seuil évolutif** (après détermination du taux maximum de moins value – global ou par fonds - acceptable, vérification quotidienne de la non réalisation de cette moins value selon la plus haute PM constatée sur le fonds).
- dynamisation progressive de l'investissement.

Dynamisation des plus-values.

Garantie optionnelles en cas de décès :
- Garantie décès complémentaire.
- Garantie doublement du capital en cas de décès accidentel.

Contrat multisupport :

Date de création : 1997

Taux nets de revalorisation* :
2000 : **5,50%**
2001 : **5,10%**
2002 : **5,30%**
2003 : **5,05%**
2004 : **4,80%**
2005 : **4,45 %**
2006 : **4,25 %**
2007 : **4,20 %**
2008 : **4,05 %**
2009 : **3.80%**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Performances reconstituées à partir du rendement de l'actif général de Suravenir en tenant compte des frais du contrat Patrimoine Vie Plus.

Vie Plus, filière de Suravenir dédiée aux CGPI.

suravenir
Assureur d'avenirs

Capitalisation Vie Plus

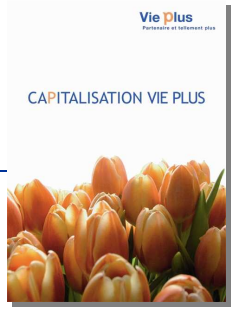

OFFRE CGPI

Fiscalité : contrat de capitalisation.

Seuils de versements
- initial : 10 000 €.
- libres : 5 000 €.
- programmés : **750 €**/mois, 1 500 €/trimestre, 3 000 €/semestre ou 5 000 €/an.

Frais
- de souscription : **néant**.
- sur versement(s) : **4,50 %** max.
- sur les sommes gérées : 1% pour le fonds en euros et **1,20 %** par an pour les fonds en unités de compte 'UC sur l'ensemble du contrat en cas de choix d'une option d'arbitrages programmés.
- annuels de gestion : **0,80 %** sur le fonds en euros et **1,08 %** sur les unités de compte.
- d'arbitrage : **0,80 % max** des sommes transférées, avec un minimum de 40 € - 1 arbitrage gratuit par an.
- d'arbitrages programmés : **1,20 %.**

650 supports accessibles au total Supports profilés, supports évolutifs, actions sectorielles (santé, énergie, immobilier), géographiques (France, Europe, Europe émergente, marchés émergents globaux, Asie et/ou Japon, Monde), obligations, fonds en euros à capital garanti, fonds à formules, SCI, gestion par horizon.

Arbitrages
- possibles à tout moment.
- 1 500 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 1 500 € minimum, sans pénalité.
- programmés (par mois, trimestre, semestre, année) : 300 € minimum/ mois.

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible dès que le contrat a 6 mois à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 5 000 € minimum.
- coût : 0,50 % prorata temporis + intérêts sur avances calculés sur la base d'un taux fixé annuellement (5,314 % en 2009).

Options au terme
Capital, rente viagère, prorogation.

Options de gestion : arbitrages programmés
- **arbitrages à seuil de déclenchement** (sécurisation des plus values, possible au global ou fonds par fonds. Fréquence de constatation et d'exécution quotidienne).
- **arbitrages sur alerte à seuil évolutif** (après détermination du taux maximum de moins value – global ou par fonds - acceptable, vérification quotidienne de la non réalisation de cette moins value selon la plus haute PM constatée sur le fonds).
- dynamisation progressive de l'investissment.

Contrat multisupport option capiatlisation:

Date de création : nouvelle version juin 2007

Taux nets de revalorisation* :
2000 : **5,50 %**
2001 : **5,10 %**
2002 : **5,30 %**
2003 : **5,05 %**
2004 : **4,80 %**
2005 : **4,45 %**
2006 : **4,25 %**
2007 : **4,20 %**
2008 : **4,05 %**
2009 : **3,40%**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Performances 2000 à 2005 reconstituées à partir du rendement de l'actif général de Suravenir en tenant compte des frais du contrat Patrimoine Vie Plus.

Vie Plus, filière de Suravenir dédiée aux CGPI.

suravenir
Assureur d'avenirs

PEA Vie Plus

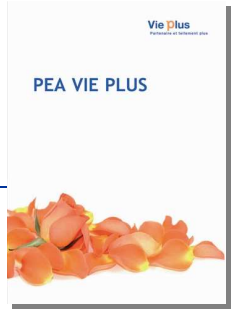

OFFRE CGPI

Contrat de capiatlisation option fiscale PEA :

Date de création : février 2007

Fiscalité : PEA.

Seuils de versements
- initial : 2 000 €. libres : 1 000 €.
- programmés : 150 €/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre ou 1 000 €/an.

Frais
- de souscription : **néant**.
- sur versement(s) : **4,50 %** max.
- sur les sommes gérées : 1% pour le fonds en euros et **1,20 %** par an pour les fonds en unités de compte 'UC sur l'ensemble du contrat en cas de choix d'une option d'arbitrages programmés.
- annuels de gestion : **0,80 %** sur le fonds en euros et **1,08 %** sur les unités de compte.
- d'arbitrage : **0,80 % max** des sommes transférées, avec un minimum de 40 € - 1 arbitrage gratuit par an.
- d'arbitrages programmés : **1,20 %.**

170 OPCVM éligibles au PEA accessibles à PEA Vie Plus

Arbitrages
- possibles à tout moment.
- 1 500 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 1 500 € minimum, sans pénalité.
- programmés : oui (à partir de la 8e année du PEA).

ATTENTION :
tout rachat partiel avant la 8e année entraîne sa clôture (exception : rachat pour création ou reprise d'entreprise). Tout rachat partiel après la 8e année du PEA n'entraîne pas sa clôture mais rend impossible tout versement ultérieur.

Avance
- possible dès que le contrat a 6 mois, à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 5 000 € minimum.
- coût : 0,50 % prorata temporis + intérêts sur avances calculés sur la base d'un taux fixé annuellement (5,314 % en 2009).

Options au terme
Capital, rente viagère (possible après la 8e année du PEA sans impôt sur le revenu, Valeur Min : 100 000 €), prorogation.

Options de gestion : arbitrages programmés
- **arbitrages à seuil de déclenchement** (sécurisation des plus values, possible au global ou fonds par fonds. Fréquence de constatation et d'exécution quotidienne).
- **arbitrages sur alerte à seuil évolutif** (après détermination du taux maximum de moins value – global ou par fonds - acceptable, vérification quotidienne de la non réalisation de cette moins value selon la plus haute PM constatée sur le fonds).
- dynamisation progressive de l'investissment.

suravenir
Assureur d'avenirs

Myrialis Vie

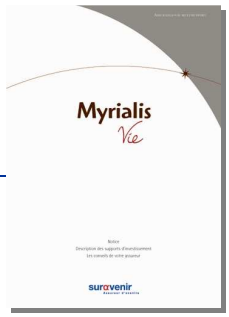

OFFRE COURTAGE

Éligible au PEP : non.
Éligible Fourgous : oui.

Seuils de versements
- initial et libres : 1 500 € minimum.
- programmés : minimum 100 €/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre, 1 200 €/an.

Frais
- d'adhésion : **néant**.
- sur versement(s) : **4,75 %.**
- annuels de gestion : **0,96 %.**
- d'arbitrage : **0,80 %** des sommes transférées.
- des options de gestion : **0,80** % des sommes transférées.
- frais de gestion des rentes : **3 %** du montant de chaque rente versée

85 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, obligataires, immobilier, indiciels, spécialisés ou sectoriels, diversifiés, actions françaises, européennes et internationales, fonds à horizon, fonds profilés et fonds éthique. Un fonds éligible à la souscription au cadre fiscal NSK.
Gamme multigestionnaire

Arbitrages
- possibles à tout moment. simples ou par investissement progressif.
- 1 500 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 1 500 € minimum, sans pénalité.
- programmés : minimum **100 €/**mois, **300 €/**trimestre, **600 €/**semestre, **1 200 €/**an.
- gratuit
- solde minimum à conserver sur le contrat : 1 500 €

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 1 500 € minimum.
- prélevée sur le fonds en euros.
- coût : voir règlement général des avances

Options au terme
Capital, rente viagère, réversions, annuités garanties, panachage capital et rente viagère ou prorogation. Option doublement de la rente en cas de dépendance.

Options de gestion
- investissement progressif.
- dynamisation des plus-values.
- sécurisation des plus-values.
- arbitrages sur alerte à seuil évolutif ("Stop loss relatif ")

Mandat d'arbitrage
- accessible à partir de 60 000 € d'encours.
- 3 profils de gestion : modéré, équilibré, dynamique. tarification : 10 % à 15 % de la performance positive semestrielle selon le profil de gestion choisi.
- gratuit en l'absence de performance positive sur le semestre.

Éligibilité aux transferts
- Fourgous unité de compte conseillée : Opportunité Diversification.
- 0 % de frais de transfert.

Contrat multisupport :

Date de création : septembre 2000

Taux nets de revalorisation* :
2000 : **5,50 %**
2001 : **5,10 %**
2002 : **5,30 %**
2003 : **5,05 %**
2004 : **4,80 %**
2005 : **4,45 %**
2006 : **4,20 %**
2007 : **4,20 %**
2008 : **4,05 %**
2009 : **3,70%**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Myrialis Prévoyance

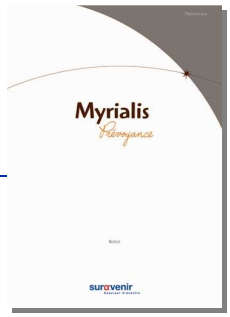

OFFRE COURTAGE

Contrat de prévoyance

Date de création : novembre 2006

Garantie d'un capital
- minimum : 10 000 €.
- maximum : 500 000 €.

Risques couverts
- décès (quelle qu'en soit la cause).
- perte totale et irréversible d'autonomie.

Prestations offertes
- versement d'un capital
- versement d'une rente temporaire d'éducation jusqu'au 26ème anniversaire des enfants

Conditions d'adhésion
S'adresse à toute personne physique âgée de plus de 18 ans et de moins de 65 ans.

Durée du contrat
Un an, renouvelable par tacite reconduction.

Montant du capital garanti modifiable en cours de contrat (à la hausse comme à la baisse).

Cotisations
- quinquennales.
- fonction de l'âge de l'assuré
- et fonction du montant du capital garanti. payables par trimestre ou par année.

Paiement du capital
- aux bénéficiaires désignés en cas de décès avant l'âge de 70 ans. Et/ou aux enfants de l'adhérent âgés de moins de 26 ans.
- à l'assuré en cas de perte totale et irréversible d'autonomie avant l'âge de 65 ans.

suravenir
Assureur d'avenirs

Myrialis Perp

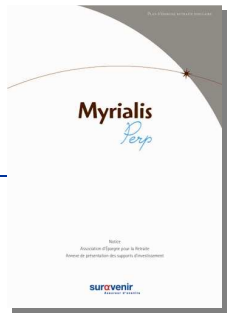

OFFRE COURTAGE

Fiscalité : PERP.

Seuils de versements
- initial et libres : 45 €.
- programmés : 30 €/mois, 90 €/trimestre, 180 €/semestre, 360 €/an.

Frais
- d'adhésion : néant.
- sur versement(s) : 3,90 %.
- annuels de gestion :
  - sur le fonds en euros : 0,68 %,
  - sur les unités de compte : 0,96 %.
- d'arbitrage : 0,50 % des sommes transférées.
- en cas d'arbitrage automatique généré par l'assureur dans le cadre de la sécurisation du capital : gratuit
- de gestion des rentes : 3 % de chaque rente versée.
- frais de transfert vers un autre assureur : 2 %

14 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, immobilier (SCI), diversifiés, en actions, gestion par horizons, fonds profilés et fonds éthique. Gamme multigestionnaire

Arbitrages
- possibles à tout moment.
- 30 € minimum.

Sécurisation progressive du capital
- application de la réglementation du Perp.
- option gratuite non obligatoire.

Rachats
Pas de rachats sauf cas exceptionnels prévus par la loi.

Options au terme
- rente viagère individuelle.
- rente viagère réversible (60 % ou 100 %).
- annuités garanties.

Plan d'épargne retraite populaire :

Date de création : **avril 2006**

Taux nets de revalorisation* :
2006 : **3,60 %**
2007 : **3,70 %**
2008 : **3,70 %**
2009 : **3,55 %**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

suravenir
Assureur d'avenirs

Sérévi-Crédits

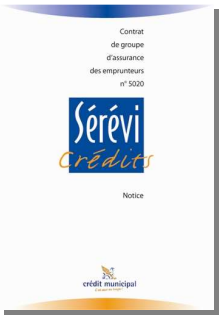

OFFRE COURTAGE

Contart emprunteur :

Date de création : décembre 2003

Risques couverts

- ➔ décès.
- ➔ perte totale et irréversible d'autonomie.

Conditions d'adhésion

- ➔ s'adresse à toute personne physique âgée de moins de 75 ans à l'adhésion.
- ➔ pour les + de 65 ans à la date de l'adhésion, garantie décès uniquement.

Particularités du contrat

- ➔ une garantie immédiate et gratuite en cas de décès accidentel (pendant la durée d'instruction du dossier).
- ➔ pas de délai de carence.

suravenir
Assureur d'avenirs

Sérévi-Emprunteur

OFFRE COURTAGE

Contart emprunteur :

Date de création : septembre 2007

Risques couverts

- décès.
- perte totale et irréversible d'autonomie.
- invalidité permanente partielle.
- invalidité permanente totale.
- incapacité temporaire et totale de travail.
- exonération des cotisations.

Conditions d'adhésion

- s'adresse à toute personne physique âgée de moins de 80 ans à l'adhésion.
- personnes physiques, emprunteur, co-emprunteur, personnes morales.
- cautions et ressortissants de l'union européenne, Suisse, Norvège, Islande, sous conditions.
- décentralisation de l'adhésion via l'extranet.

Particularités du contrat

- tarification hypersegmentée fonction de l'âge, du montant assuré, de la nature du prêt (primo accédants ; investisseurs locatifs ; professionnels), de la CSP, du statut fumeur/non fumeur, des garanties, de l'assiette de cotisation.
- possibilité de racheter des activités sportives et/ou des pathologies dorsales et psychichiques.
- cotisations
  - sur mesure
  - fractionnables : mensuelles, trimestrielles, semestrielles, annuelles
  -assises sur trois assiettes à choisir : capital restant dû/âge évolutif, capital restant dû/âge constant, nominal assuré.
- pas de limite minimum ou maximum de montant assurable.
- délégation de l'adhésion au courtier jusque 250 000 €.
- formalités médicales décentralisées et DES jusque 250 000 € et moins de 46 ans.

Cibles principales

- femmes et couples
- primo accédants et investisseurs locatifs ; professionnels souscrivant des emprunts dans le cadre de leur activité.
- CSP A.

suravenir
Assureur d'avenirs

Symphonis Vie

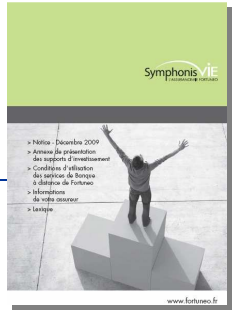

OFFRE MARQUES BLANCHES

Éligible au PEP : non.
Éligible Fourgous : oui. 0 % de frais de transfert

Seuils de versements
- initial : **500 €** minimum.
- libres : **100 €** minimum.
- programmés : minimum **50 €/**mois/trimestre/semestre/an.

Frais
- d'adhésion : **néant**
- sur versement(s) : **néant**
- annuels de gestion : 0,60 % pour le fonds en euros et 0,75 % pour les UC.
- d'arbitrage forfaitaires : **gratuit** si effectué sur internet, 28 € par arbitrage dans tous les autres cas.
- options de gestion : forfaitaires de 28 €.

129 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, obligataires, immobiliers, SCI, indiciels, spécialisés ou ectoriels, diversifiés, tracker, certificats, actions françaises, européennes et internationales, fonds à horizon, fonds profilés et fonds éthiques. Un fonds éligible à la souscription au cadre fiscal NSK, fonds alternatif.

Arbitrages
- possibles à tout moment. Simples ou par investissement progressif.
- 100 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 100 € minimum, sans pénalité.
- programmés : minimum 100 €/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre, 1 200 €/an. Gratuits

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 100 € minimum.
- prélevée sur le fonds en euros. coût : 0,50 % prorata temporis + intérêts sur avances calculés sur la base d'un taux fixé annuellement (4,75% en 2010).

Options au terme
Capital, rente viagère, panachage capital et rente viagère ou prorogation. Rente à annuités garanties. Option doublement de la rente en cas de dépendance.

Options de gestion
- dynamisation progressive de l'investissement.
- dynamisation des plus-values.
- sécurisation des plus-values.
- arbitrage sur alerte à seuil évolutif.

Mandat d'arbitrage
- accessible à partir de 30 000 € d'encours.
- 3 profils de gestion : modéré, équilibré, dynamique. tarification : 10 % à 15 % de la
- plus-value semestrielle selon le profil de gestion choisi. Gratuit en l'absence de performance positive sur le semestre.

Contrat multisupport :

Date de création : décembre 2001

Taux nets de revalorisation* :
2001 : **5,10 %**
2002 : **5,30 %**
2003 : **5,05 %**
2004 : **4,80 %**
2005 : **4,45 %**
2006 : **4,35 %**
2007 : **4,51 %**
2008 : **4,50 %**
2009 : **4,10%**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Contact :
Grégory Guermonprez
Directeur Marketing et Communication Fortuneo
26 avenue des Champs Élysées
75008 Paris
Gregory.Guermonprez@fortuneo.com
Tél : 01 53 77 95 60

suravenir
Assureur d'avenirs

Accord Avenir

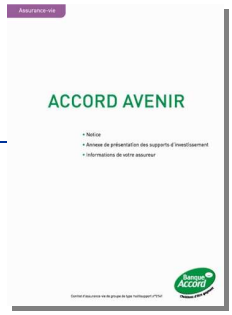

OFFRE MARQUES BLANCHES

Éligible au PEP : non.

Seuils de versements
- initial : **400 €** minimum payable en 10 fois (soit à partir de **40 €** par mois).
- libres : **40 €** minimum.
- programmés : minimum 40 €/mois ou 100 €/trimestre, semestre ou année.

Frais
- d'adhésion **: 3%**
- sur versement(s) : Dégressifs
- en fonction de l'encours (calculés après versement)
  - moins de 5 000 € : **3 %.**
  - entre 5 000 et 19 999 € : **2,5 %.**
  - à partir de 20 000 € : **2 %.**
- annuels de gestion : **0,60 %.**
- d'arbitrage : **néant**.
- sur options de gestion : **néant**.
- cotisations mensuelles pour garantie complémentaire décès de 0,14 ‰ à 6,87 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge.

17 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, actions françaises, européennes et internationales, actions spécialisées ou sectorielles, fonds à horizon.

4 profils de gestion
Profil sécurité
Profil modéré
Profil équilibre Profil dynamique
+ possibilité de choisir **un profil libre.**

Arbitrages
- possibles à tout moment en profil libre.
- simples ou par investissement progressif.
- 40 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 40 € minimum, sans pénalité.
- programmés :
  - possible dès que l'épargne atteint 3 000 €.
  - 40 € minimum par mois,
  - 100 € minimum par trimestre, semestre ou année.
  Coût annuel variant de 12 à 22 € selon la périodicité choisie.

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 500 € minimum.
- prélevée sur le fonds en euros.
- coût : 0,50 % prorata temporis + intérêts sur avances calculés sur la base d'un taux fixé annuellement (4,75% en 2010).

Options au terme
Capital, rente viagère, panachage capital et rente viagère ou prorogation.
Rente à annuités garanties et garantie dépendance

Options de gestion
- investissement progressif en profil libre.
- dynamisation des plus-values en profil libre.
- sécurisation des plus-values en profil libre.
- rééquilibrage automatique des profils en gestion profilée (4 profils de gestion avec un rééquilibrage annuel gratuit).

Garantie plancher en cas de décès.

Contrat multisupport :

Date de création : mars 2005

Taux nets de revalorisation* :
2005 : **4,45 %**
2006 : **4,35 %**
2007 : **4,51 %**
2008 : **4,50 %**
2009 : **4,10%**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Contact :
Laurent Descamps
Direction Marketing et Partenariats
Banque Accord
4/6 rue Jeanne Maillotte
59110 La Madeleine/Lille
ldescamps@banque-accord.com
Tél : 03 28 38 57 29

suravenir
Assureur d'avenirs

Meilleurtaux Vie

OFFRE MARQUES BLANCHES

Éligible au PEP : non.
Éligible Fourgous : oui en souscription.

Seuils de versements
- initial : **1 000 €** minimum.
- libres : **75 €** minimum.
- programmés : minimum **75 €**/mois, **225 €/**trimestre, **450 €/**semestre, **900 €/**an.

Frais
- d'adhésion : néant.
- sur versement(s) : néant.
- annuels de gestion : 0.60% sur le fonds en euros et 0.80%¨sur les fonds gérés en unités de compte
- frais d'arbitrage : néant si réalisé via internet, 0,25 % des sommes transférées avec un minimum de 20 € dans tous les autres cas néant sur les options de gestion.
- Cotisations menseulles pour garantie complémentaire en cas de décès de 0.24‰ à 9.11‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge

94 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, obligataires, indiciels, immobilier, géographiques, sectoriels, diversifiés, actions françaises, européennes et internationales, gestion par horizon, fonds profilés et fonds éthique.Un fonds éligible à la souscription au cadre fiscal NSK.

3 profils de gestion
Profil modéré
Profil équilibre Profil dynamique
+ possibilité de choisir un profil libre.

Arbitrages
- possibles à tout moment en profil libre.
- simples ou par investissement progressif.
- 75 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : **75 €** minimum, sans pénalité.
- programmés : minimum **75 €**/mois, **225 €**/trimestre, **450 €/**semestre, 900 €/an. Coût annuel variant de 12 à 22 € selon la périodicité choisie.

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 500 € minimum.
- prélevée sur le fonds en euros. coût : 0,50 % prorata temporis + intérêts sur avances calculés sur la base d'un taux fixé annuellement (4,75% en 2010).

Options au terme
Capital, rente viagère, panachage capital et rente viagère ou prorogation. Rente à annuités garanties et garantie dépendance

Options de gestion
- gestion profilée.
- investissement progressif en profil libre.
- dynamisation des plus-values en profil libre.
- sécurisation des plus-values en profil libre.
- rééquilibrage automatique en gestion profilée.

Garantie plancher en cas de décès.

Mandat d'arbitrage
- accessible à partir de 30 000 € d'encours.
- 3 profils de gestion : modéré, équilibré, dynamique.
- tarification : 12 % à 17 % de la performance positive semestrielle selon le profil de gestion choisi. Gratuit en l'absence de performance positive sur le semestre.

Contrat multisupport :

Date de création : décembre 2005

Taux nets de revalorisation* :
2005 : **4,45 %**
2006 : **4,35 %**
2007 : **4,51 %**
2008 : **4,50 %**
2009 : **4,10%**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Contact :
Christophe Clément
Directeur du pôle Assurances
Meilleurtaux vie
Meilleurtaux.com
Immeuble Berkeley - 4e étage
19/29 rue du Capitaine Guynemer
92903 Paris - La Défense cedex
christophe.clement@multi-impact.com
Tél : 01 41 97 98 55

suravenir
Assureur d'avenirs

Fidelity Vie

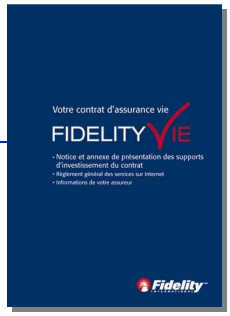

OFFRE MARQUES BLANCHES

Éligible au PEP : non.

Seuils de versements
- initial: 1 000 € minimum.
- libres : 500 € minimum.
- programmés : minimum 100 €/mois, 300 €/trimestre, 600 €/semestre, 1 200 €/an.

Frais
- d'adhésion : **néant**.
- sur versement(s) : **néant**.
- annuels de gestion : **0,90 %.**
- d'arbitrage : gratuits du fonds en euros vers les UC, 0,50 % des sommes transférées (avec un minimum de 20 € et un maximum de 80 €) dans les autres cas. 4 arbitrages gratuits par an.
- arbitrages gratuits si effectués sur Internet.
- sur options de gestion : néant en investissement progressif et dynamisation des plus-values ; 0,50 % des sommes transférées (avec un minimum de 20 € et un maximum de 80 €) en sécurisation des plus-values.
- cotisations mensuelles pour garantie complémentaire décès de 0,11 ‰ à 6,66 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge.

74 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, obligataires, spécialisés ou sectoriels, diversifiés, actions françaises, européennes et internationales, fonds à horizon, fonds profilés. Gamme multigestionnaire

Arbitrages
- possibles à tout moment.
- simples ou par investissement progressif.
- 100 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 1 000 € minimum, sans pénalité.
- programmés : possible dès lors que la valeur de rachat atteinte sur le contrat est supérieure à 5 000 €.

Minimum **100 €/**mois, **300 €/**trimestre, **600€** /semestre, **1 200 €/**an.

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 1 000 € minimum.
- prélevée sur le fonds en euros.
- coût : 0,50 % prorata temporis + intérêts sur avances calculés sur la base d'un taux fixé annuellement (4,75% en 2010)

Options au terme
Capital, rente viagère, panachage capital et rente viagère ou prorogation. Rente à annuités garanties.

Options de gestion
- investissement progressif.
- dynamisation des plus-values.
- sécurisation des plus-values.

Garantie en cas de décès optionnelle

Contrat multisupport :

Date de création : novembre 2006

Taux nets de revalorisation* :
2006 : **4,35 %**
2007 : **4,51 %**
2008 : **4,50 %**
2009 : **4,10%**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Contact :
Aude Hamon
Directeur de la Communication Institutionnelle
Fidelity Investissements
Washington Plaza
29 rue de Berri
75408 Paris cedex 8 ivan.moneme@fid-intl.com
Tél : 01 73 04 35 22

LinxeAvenir

OFFRE MARQUES BLANCHES

Éligible au PEP : non.

Seuils de versements
- initial : **500 €** minimum.
- libres : **100 €** minimum.
- programmés : minimum 75 €/mois, 150 €/trimestre/semestre/an.

Frais
- d'adhésion : **néant**.
- sur versement(s) : **néant**.
- annuels de gestion : **0,60 %.**
- d'arbitrage forfaitaire : **gratuit.**
- des options de gestion : **gratuit**.

178 supports d'investissement
Fonds en euros à capital garanti, obligataires, mmobiliers, indiciels, spécialisés ou sectoriels, diversifiés, actions françaises, européennes et internationales, fonds profilés et fonds éthiques, fonds alternatif et SCI.

Arbitrages
- possibles à tout moment.
- simples ou par investissement progressif.
- 100 € minimum.

Rachats partiels
- ponctuels : 1 000 € minimum, sans pénalité.
- programmés : minimum 100 €/mois /trimestre/semestre/an. Gratuit

Rachat total
- sans pénalité.
- revalorisation de l'année en cours du fonds en euros calculée sur la base de 80 % du dernier taux connu.

Avance
- possible à hauteur de 60 % de l'épargne disponible.
- 100 € minimum.
- prélevée sur le fonds en euros.
- coût : 0,50 % prorata temporis + intérêts sur avances calculés sur la base d'un taux fixé annuellement (4,75% en 2010).

Options au terme
Capital, rente viagère, ou remise de titres panachage capital et rente viagère ou prorogation. Rente à annuités garanties.

Options de gestion
- dynamisation progressive de l'investissement.
- dynamisation des plus-values.
- arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values.
- arbitrage sur alerte à seuil évolutif ("Stop loss relatif ").

Garantie complémentaire en cas de décès.
Garantie optionnelle

Contrat multisupport :

Date de création : novembre 2007

Taux nets de revalorisation* :
2007 : **4,51 %**
2008 : **4,50 %**
2009 : **4,10%**

* Après prélèvement des frais annuels de gestion et avant prélèvements fiscaux et sociaux.

Contact :
David Capdevielle
Directeur général LinXea
22 avenue de Suffren
75015 Paris
dcapdevielle@linxea.com
Tél : 01 45 67 34 22

suravenir
Assureur d'avenirs

Triadys Retraite 39 (contrat Art. 39 du CGI)

OFFRE EPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

Cotisations
Libres.

Date d'effet des versements Le lendemain de l'encaissement par l'assureur.

Mode de gestion
Gestion libre.

Frais
- d'adhésion : **néant**.
- sur versements : **4 %.**
- annuels de gestion : **0,80 %** des fonds gérés.
- d'arbitrage : premier arbitrage de l'année civile **gratuit**, puis **0,50 %** de la somme arbitrée.
- de transfert ou de sortie en cas
- de disparition des obligations de l'entreprise : **1 %.**
- annuels de gestion du fonds des rentes Triadys : **0,40 %.**
- sur arrérages : **3 %.**

Supports d'investissement
- fonds en euros à capital garanti.
- fonds profilés.
- fonds en actions européennes et de développement durable et éthiques.

Rachats partiels/total
Impossibles.

Départ à la retraite
- Sortie sous forme de rente viagère individuelle.
- Options de rente : réversion (entre 0% et 100%), annuités garanties.

Taux de participation aux bénéfices
98 % au moins.

Contrat épargne retraite entreprise Article 39 :

Date de création : 2008

suravenir
Assureur d'avenirs

Triadys Retraite 83 (contrat Art. 39 du CGI)

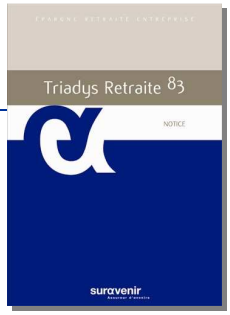

OFFRE EPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

Contrat retraite entreprise Article 83 :

Date de création : 2008

Cotisations
Exprimées en pourcentage du salaire, qui peut être différent selon les tranches A, B, C et D. Trimestrielles, semestrielles ou annuelles.

Date d'effet des versements
Le lendemain de l'encaissement par l'assureur.

Modes de gestion
Au choix de l'adhérent : gestion pilotée, gestion libre.

Frais
- d'adhésion : **néant**.
- sur versements : **4 %.**
- annuels de gestion : **0,80 %** des fonds gérés.
- d'arbitrage :
  - dans le cadre de la gestion pilotée (arbitrages automatiques) : néant.
  - dans le cadre de la gestion libre : premier arbitrage de l'année civile gratuit, puis **0,50 %** de la somme arbitrée.
- sur option de dynamisation des plus-values : **néant**.
- sur option d'arbitrage à seuil de déclenchement avec sécurisation des plus-values : **0,50 %.**
- de sortie en rente : néant. annuels de gestion du fonds des rentes Triadys : **0,40 %.** sur arrérages : **3 %**.

Supports d'investissement
- **En gestion libre :**

- fonds en euros à capital garanti,
- fonds profilés,
- fonds en actions : françaises, européennes, internationales, de développement durable et éthiques, spécialisées et sectorielles.

- **En gestion pilotée :**

- fonds en euros à capital garanti,
- fonds obligataire,
- fonds en actions internationales.

Rachats partiels
Impossibles.

Rachat total
Possible sans pénalité dans les cas prévus par la loi.

Départ à la retraite
- Sortie sous forme de rente viagère individuelle.
- Options de rente : réversion (entre 0% et 100%), annuités garanties, garantie dépendance.

En cas de décès
- Valeur acquise versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Transfert
- frais de transfert du compte individuel du salarié : **néant**.
- frais de transfert en entrée d'un contrat en provenance d'un autre assureur : **néant**.
- frais de transfert collectif du contrat : 1 % des sommes transférées.

Taux de participation aux bénéfices
98 % au moins.

suravenir
Assureur d'avenirs

TriadysRetraite IFC

(Indemnités de Fin de Carrière)

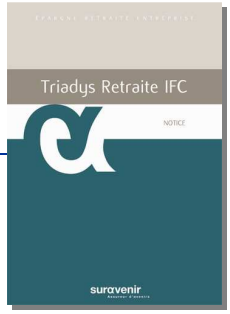

OFFRE EPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

Contrat retraite entreprise Article 83 :

Date de création : 2008

Cotisations
- Libres.
- Préalablement à la souscription, l'entreprise transmet les éléments nécessaires à la réalisation d'une étude actuarielle permettant d'évaluer son passif social en matière d'Indemnités de Fin de Carrière ; un plan de financement lui est alors proposé.

Date d'effet des versements
Le lendemain de l'encaissement par l'assureur.

Modes de gestion
Gestion libre.

Frais
- d'adhésion : **néant**.
- sur versements : **4 %.**
- annuels de gestion : **0,80 %.**
- d'arbitrage : premier arbitrage de l'année civile **gratuit**, puis **0,50 %** de la somme arbitrée.
- de transfert ou de sortie en cas de disparition des obligations de l'entreprise : **1 %.**

Supports d'investissement
- fonds en euros à capital garanti, fonds profilés,
- fonds en actions européennes et de développement durable et éthiques.

Rachats partiels/total
Impossibles.

Départ à la retraite
Sortie en capital.

Taux de participation aux bénéfices
98 % au moins.

Les récompenses 2010

Les contrats Suravenir récompensés par la presse en 2010

Les Grands Prix de l'assurance-vie
Mieux Vivre votre Argent (mars 2010)

Produit	Distinction
Symphonis Vie	1ère place du Grand Prix Global (meilleur contrat fonds en euros et offre UC) Grand Prix du meilleur contrat à gestion libre

Les Trophées
Le Revenu (mars 2010)

Produit	Distinction
Prévi-Options	Trophée de Bronze *(contrats multisupports diversifiés/16 à 50 fonds)*

Produit	Distinction
Accord Avenir	Trophée d'Or *(contrats multisupports offensifs)*
Symphonis Vie	Trophée d'Or *(contrats multisupports offensifs)*
Fidelity Vie	Trophée d'Or *(contrats multisupports offensifs)*

Les Médailles et Labels
Les Dossiers de l'Épargne (mars 2010)

Produit	Distinction
Prévi-Options	Label d'excellence
Myrialis Vie	Label d'excellence
Symphonis Vie	Label d'excellence
LinxeAvenir	Label d'excellence
Accord Avenir	Label d'excellence
Meilleurtaux Vie	Label d'excellence
Patrimoine Vie Plus	Avis positif
Patrimoine Options	Avis positif
Prévi-Horizons	Avis positif
Myrialis PERP	Avis positif

Les Palmes de l'assurance-vie
Le Journal des Finances (avril 2010)

Produit	Distinction
Accord Avenir	Palme d'Or *(catégorie contrat multisupport à profils)*
Prévi-Options	Palme de bronze *(catégorie contrat multisupport hors profils)*

Les Lauriers de l'assurance-vie
Investir Magazine (mars 2010)

Produit	Distinction
Accord Avenir	Laurier d'Argent (*catégorie contrat multisupport pour débuter)*